



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent des ressources naturelles

---

RNNR • NUMÉRO 046 • 2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 17 février 2015**

**Président**

**M. Leon Benoit**



## Comité permanent des ressources naturelles

Le mardi 17 février 2015

• (1530)

[Traduction]

**Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)):** Bon après-midi à tous.

Je tiens à souhaiter aux membres du comité un bon retour de leur semaine de travail dans leur circonscription. J'espère que vos rencontres avec les électeurs et vos activités connexes se sont bien déroulées.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude sur le renouveau de l'industrie forestière canadienne. Cette étude s'inscrit dans la foulée d'une étude sur l'industrie forestière que j'ai présentée à la Chambre des communes en juin 2008 et qui a été menée en étroite collaboration avec les membres de l'industrie. Ce fut à mon avis une étude fort productive; les résultats ont été publiés conjointement par le comité et l'APFC à l'occasion d'une annonce. Je pense que c'était une façon très productive de conclure l'étude.

La présente séance est une réunion de suivi qui vise à savoir ce qui a changé dans l'industrie, à connaître la situation actuelle de l'industrie par rapport à sa situation antérieure et à avoir une idée de ce que lui réserve l'avenir. Le comité a certes entrepris une étude fort intéressante.

Aujourd'hui, nous accueillons trois groupes de témoins. Tout d'abord, représentant l'Entente sur la forêt boréale canadienne, nous accueillons M. Aran O'Carroll, le directeur général du secrétariat, et M. Mark Hubert. Soyez les bienvenus, messieurs.

Représentant l'APFC, l'Association des produits forestiers du Canada, nous avons M. David Lindsay, qui est président et chef de la direction, et Mme Catherine Cobden, qui est vice-présidente principale. Bienvenue à tous les deux.

Nous entendrons également les représentants de FPIInnovations, par vidéoconférence à partir de Vancouver, en Colombie-Britannique. Il s'agit de M. Pierre Lapointe, qui est président et chef de la direction, et de M. Jean-Pierre Martel, vice-président aux partenariats stratégiques. Soyez les bienvenus, messieurs.

J'aimerais d'abord vous remercier tous de comparaître aujourd'hui. Nous avons hâte d'entendre vos exposés, qui seront suivis des questions et commentaires des députés, dans l'ordre habituel.

Chers collègues, nous réserverons environ cinq minutes à la fin de la séance pour examiner le budget du comité pour cette étude et, espérons-le, pour l'adopter. Je ne pense pas que ce sera plus long. Nous garderons cela pour la fin.

Nous passons maintenant aux exposés; les témoins présenteront leur exposé dans l'ordre qui figure à l'ordre du jour, en commençant par le représentant de l'Entente sur la forêt boréale canadienne.

Je demanderais au directeur général du secrétariat, M. Aran O'Carroll, de présenter son exposé.

**M. Aran O'Carroll (directeur exécutif, Secrétariat, Entente sur la forêt boréale canadienne):** Merci beaucoup, monsieur Benoit, et merci à tous de nous avoir invités au comité aujourd'hui.

Avoir l'occasion de vous présenter certains aspects du travail novateur que font les signataires de l'Entente sur la forêt boréale canadienne dans le cadre du renouveau de l'industrie forestière canadienne est un honneur.

Je m'appelle Aran O'Carroll et, comme le président l'a indiqué, je suis directeur général du Secrétariat de l'Entente sur la forêt boréale canadienne, dont les bureaux sont ici, à Ottawa.

Je suis certain que bon nombre d'entre vous connaissent le travail de l'EFBC, qui réunit les organismes environnementaux et les sociétés forestières de l'ensemble de la région boréale du Canada dans le but d'ouvrir la voie vers un avenir durable pour cet écosystème et d'assurer la pérennité des emplois et des collectivités qui en dépendent.

Avant de commencer, j'aimerais vous présenter mon collègue, M. Mark Hubert. Mark est vice-président responsable du leadership environnemental au sein de l'Association des produits forestiers du Canada, une association signataire de l'Entente sur la forêt boréale canadienne dont les membres sont aussi signataires. Mark est le principal représentant de l'industrie auprès de l'Entente sur la forêt boréale canadienne. Il pourra répondre aux questions après mon exposé.

En 2008, l'industrie forestière canadienne était incontestablement en crise, alors qu'elle se heurtait à l'appréciation du dollar canadien, à la faiblesse de la construction domiciliaire aux États-Unis et à l'intensification de la concurrence internationale, entre autres. À l'époque, ce comité a tenu des réunions — comme l'a rappelé le président — et a conclu que l'industrie, les gouvernements et d'autres acteurs devaient travailler « ensemble à renouveler les assises de cette industrie durable, pour qu'elle renoue avec la prospérité ».

En 2010, après deux années d'intenses négociations, l'EFBC constituait une réponse à cet appel à l'action. Les partenaires de l'industrie et les groupes environnementaux ont signé l'entente de conservation la plus ambitieuse du monde. Cependant, l'entente ne porte pas seulement sur la conservation, mais aussi sur la santé, la viabilité et la prospérité de l'industrie forestière canadienne. Bien que la responsabilité de l'avenir de la foresterie et la protection de la forêt boréale canadienne reposent principalement sur les gouvernements — y compris des gouvernements autochtones, ce qui est très important —, l'EFBC reconnaît que l'industrie et les écologistes doivent tous les deux aider à définir cet avenir.

Si vous le voulez bien, imaginez pendant un moment un avenir dans lequel les fabricants de produits de pointe cherchent des façons d'attirer une clientèle de plus en plus soucieuse de l'environnement et dans lequel les produits forestiers canadiens sont en demande partout dans le monde. L'EFBC fait partie de cette vision. Notre travail aide l'industrie forestière de la forêt boréale canadienne à se distinguer sur la scène internationale en mettant en évidence son engagement de chef de file mondial à l'égard du développement durable.

Nous faisons de réels progrès vers l'atteinte de cet objectif, même si nous oublions parfois l'ampleur et la portée du défi que nous devons relever. La forêt boréale est le plus important écosystème terrestre du Canada et la région sauvage la plus grande de la planète. Plus d'un demi-million de Canadiens dépendent d'une industrie concurrentielle dans la forêt boréale pour leur subsistance. Le progrès passe par la protection de ces deux trésors nationaux. La conservation et la prospérité économique dépendent de notre capacité de favoriser leur croissance et leur durabilité.

Comme vous pouvez l'imaginer, le regroupement de divers intérêts vers l'atteinte de cet objectif commun n'est pas toujours facile. Nous avons connu des reculs, mais l'entente a aussi entraîné des progrès importants. Au nord-ouest d'ici, en Ontario, le gouvernement provincial s'affaire à mettre en oeuvre nos recommandations, qui visent la protection de l'aire de répartition du caribou boréal — une superficie de trois millions d'hectares de la forêt de la rivière Abitibi —, la protection du caribou des bois ainsi que la préservation de centaines d'emplois dans les collectivités locales.

En Alberta, notre groupe de travail a rédigé une série de recommandations relativement à la protection du caribou dans l'une des régions les plus disputées du Canada, le nord-est de l'Alberta, le centre névralgique de l'exploitation des sables bitumineux. Ces recommandations provisoires ont été communiquées au gouvernement provincial et ont fait l'objet de discussions productives entre l'EFBC, le secteur pétrolier et gazier et les Premières Nations.

• (1535)

À Terre-Neuve, les participants à l'EFBC ont contribué à l'élaboration de la nouvelle stratégie de gestion forestière du gouvernement, dans laquelle on établit les limites d'un territoire plutôt important qui sera soustrait à l'exploitation forestière pour une période de 10 ans. On parle d'environ 5 millions d'hectares, soit approximativement 50 % de la superficie de l'île de Terre-Neuve. Cette mesure appuie la planification de la conservation de l'EFBC, mais la zone de gestion de la forêt commerciale établie dans cette stratégie entraîne en même temps une certitude en matière de développement économique. De plus, la stratégie de développement forestier qui a été promise assurera la prospérité du secteur forestier de Terre-Neuve.

Nous sommes fiers des progrès de ce genre qui ont été réalisés dans le cadre de l'EFBC. Les écologistes et les chefs de file de l'industrie collaborent pour appuyer les dirigeants provinciaux dans leurs efforts visant à rendre l'économie forestière véritablement durable. Ce travail contribue à la transformation de l'industrie forestière canadienne; elle s'éloigne de son rôle traditionnel de bûcherons pour devenir une source véritablement renouvelable et responsable de matériaux de haute technologie écologiques tandis que les avancées technologiques font du bois un matériau de plus en plus recherché.

À titre d'exemple, la compagnie automobile Lincoln a annoncé un nouveau projet, en collaboration avec la société Weyerhaeuser — qui est membre de l'EFBC — et la société Johnson Controls, pour

l'utilisation du bois comme solution de rechange à la fibre de verre dans la fabrication de pièces d'automobiles. Pendant ce temps, dans le monde des appareils électroniques grand public, une technologie d'écran tactile prometteuse fabriquée avec des produits dérivés du bois qui pourrait bientôt supplanter les plastiques non renouvelables suscite beaucoup d'enthousiasme. On transforme même des quartiers; en effet, des architectes se tournent vers des produits de bois d'ingénierie comme le bois lamellé-croisé, qui ont la résistance de l'acier et qui proviennent d'une ressource renouvelable.

Un avenir dans lequel une industrie forestière canadienne revigorée pourra affronter la concurrence sur de nouveaux marchés jusque-là insoupçonnés en misant sur sa solide réputation environnementale et sociale est à notre portée. Je crois que l'appel à la collaboration lancé par le comité dans la foulée de la crise qui a frappé l'industrie forestière en 2008 a joué un rôle primordial. L'EFBC témoigne de la réussite que l'on peut obtenir grâce à la collaboration multisectorielle et au passage d'une ère de confrontation à une ère de collaboration pour la recherche de solutions communes.

Alors que la diversification et la revitalisation de l'industrie forestière canadienne se poursuivent, j'espère que tous les acteurs pourront travailler à l'unisson pour rendre l'industrie forestière plus forte et plus concurrentielle et assurer une meilleure protection et une meilleure gestion de la forêt boréale.

Merci. M. Hubert et moi serons heureux de répondre à vos questions.

• (1540)

**Le président:** Merci beaucoup de votre exposé.

Nous passons maintenant au deuxième exposé. Je demanderais au président et chef de la direction de l'Association des produits forestiers du Canada, M. Lindsay, de présenter son exposé, s'il vous plaît.

Madame Cobden, je ne sais pas si vous participerez à la présentation de l'exposé, mais si ce n'est pas le cas, nous pourrions sans doute vous entendre lors des séries de questions.

Quoi qu'il en soit, procédez comme bon vous semble.

[Français]

**M. David Lindsay (président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada):** Merci, monsieur le président.

Je salue les membres du comité.

[Traduction]

Catherine me corrigera lorsque j'aurai terminé.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. David Lindsay:** C'est un privilège de comparaître au comité aujourd'hui, en particulier en compagnie de mes collègues de l'EFBC, l'Entente sur la forêt boréale canadienne, ainsi que mes collègues de FPInnovations. Comme le terme « innovation » figure dans leur raison sociale, il me semble normal qu'ils soient avec nous de façon virtuelle. Nous collaborons étroitement avec ces deux organismes; c'est donc un plaisir d'être ici. Comme le président l'a indiqué, je m'appelle David Lindsay. Je suis accompagné de Mme Catherine Cobden, la vice-présidente principale de l'APFC.

Dans ma préparation en vue des délibérations du comité, j'ai relu le rapport du comité permanent publié en 2008. J'ai également eu l'occasion de relire le témoignage du sous-ministre adjoint lors de la réunion du 29 janvier. Comme M. Glenn Mason l'a souligné, l'industrie, ses partenaires du secteur innovation et le gouvernement ont joué un rôle de premier plan dans la transformation du secteur forestier canadien.

Comme Aran l'a déjà mentionné, la convergence désastreuse de facteurs économiques qui a frappé l'industrie au cours de la dernière décennie a incité l'Association des produits forestiers du Canada à collaborer étroitement avec ses partenaires, ses sociétés membres et le milieu universitaire pour procéder à un exercice de planification stratégique. Il y a près de deux ans et demi, environ, nous avons publié une stratégie très ambitieuse nommée Vision 2020, qui comprend divers indicateurs relatifs à nos produits, notre rendement et nos gens.

Monsieur le président, j'ai discuté de la stratégie Vision 2020 avec de nombreux membres du comité et d'autres personnes, tant individuellement qu'en petits groupes. Nous avons récemment fait parvenir aux membres du comité un exemplaire de notre premier rapport bisannuel dans lequel nous rendons compte des paramètres de la stratégie Vision 2020.

Les analystes du comité ou les personnes qui contribueront à la rédaction de votre rapport pourront trouver le rapport sur notre site Web. Étant donné que nous sommes dans le domaine du papier, c'est avec plaisir que nous vous avons apporté des exemplaires en format papier.

Dans son rapport de 2008, le comité recommandait à l'industrie d'adopter une stratégie axée sur la diversification des marchés et la création de nouveaux produits à valeur ajoutée. Nous remercions le comité et le gouvernement de leur appui au cours des deux ou trois dernières années. Je tiens à signaler que nous faisons d'excellents progrès. Après plusieurs années difficiles, nos exportations ont augmenté de 10 %. Les produits forestiers représentent désormais le principal secteur d'exportation du Canada vers la Chine. Nous en sommes très fiers. La valeur de nos exportations vers la Chine est passée d'environ 2 milliards de dollars en 2009 à 4,7 milliards actuellement. Nous exportons vers 180 pays dans le monde entier.

En collaboration avec nos collègues de FPInnovations, du milieu universitaire et nos partenaires gouvernementaux, bien entendu, nous poursuivons nos investissements dans l'innovation, la création de nouveaux produits et la recherche de débouchés dans tous les secteurs d'activité, de la bioénergie aux biomatériaux, en passant par les composés biochimiques pour l'industrie forestière. Nous cherchons à maximiser le rendement de chaque arbre que nous récoltons.

Le rapport de 2008 de votre comité traitait des enjeux liés au gaz à effet de serre, par exemple, et du rôle que peuvent jouer les forêts par rapport aux pratiques d'aménagement et de conservation des forêts favorables au climat. Notre rapport d'étape sur la stratégie Vision 2020 fait état des indicateurs environnementaux de l'industrie. Nous sommes particulièrement fiers de dire que nous avons réduit les émissions de gaz à effet de serre de plus de 70 % depuis 1990. Nous avons surpassé les objectifs de Kyoto. Le PEPP du gouvernement a aussi aidé nos entreprises à réduire davantage leurs émissions de gaz à effet de serre.

Nous maintenons notre engagement à rendre des comptes par rapport à une dizaine d'indicateurs environnementaux, notamment la réduction de la consommation d'énergie, la réduction de la consommation d'eau, la réduction de la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement, entre autres. Je n'entrerai pas dans les

détails, mais nous sommes en bonne voie d'atteindre l'un des objectifs de la stratégie Vision 2020, soit une réduction supplémentaire de 35 % de notre empreinte écologique d'ici 2020.

En ce qui concerne les objectifs d'emploi que nous avons fixés pour l'industrie, elle représente actuellement le plus important employeur — ou du moins l'un des plus importants — des Premières Nations au Canada. Par exemple, lorsque l'on regarde les données du recensement de 2006, par province, on constate qu'en moyenne, le pourcentage de travailleurs issus des collectivités des Premières Nations au sein de l'industrie est deux fois plus élevé que dans la population active de chacune des provinces. Nous voulons poursuivre nos efforts en ce sens. Nous voulons accroître la représentation des Autochtones et des femmes dans l'industrie forestière, car nous aurons besoin de 60 000 employés supplémentaires d'ici 2020.

● (1545)

Monsieur le président, je dirais qu'à certains égards, nous avons beaucoup progressé depuis la publication du rapport de 2008 et les délibérations du comité. Toutefois, si vous le permettez, j'oserais dire que je ne pense pas que le défi soit derrière nous, mais qu'il reste à relever, en fait. Je ne pense pas que ceux que nous représentons et nous, en tant qu'industrie, puissions nous reposer sur nos lauriers. Nous avons eu d'excellents résultats sur tous les fronts et nous avons investi, mais nous sommes en concurrence avec le reste du monde.

Dans le passé, le Canada produisait 20 % des produits forestiers du monde. Aujourd'hui, la production canadienne représente 10 % de la production mondiale. Cela résulte en partie du ralentissement économique, mais aussi de la concurrence accrue du Brésil et de beaucoup d'autres pays. Le Canada a l'une des plus importantes sources de fibres de bois au monde. Aran a parlé de son importance sur les plans écologique et économique.

Selon l'étude réalisée par Léger auprès des clients mondiaux en 2014, le secteur forestier canadien présente l'un des meilleurs bilans sur le plan environnemental à l'échelle mondiale. Notre potentiel est énorme, comme le sont nos débouchés. Sur la planète, les pressions exercées sur les ressources sont nombreuses; la fibre de bois canadienne peut faire partie de la solution. Par exemple, l'empreinte carbone des produits forestiers est beaucoup plus faible que celle d'autres matériaux de construction. Je sais que les gens de FPInnovations vous parleront, dans quelques minutes, des nombreux matériaux novateurs dérivés des arbres canadiens comme les produits biochimiques, les bioplastiques et les biomatériaux, qui sont tous fabriqués à l'aide d'une ressource écologique et renouvelable.

Nous devons continuer. Nous pouvons et nous devons continuer d'innover. Toutefois, des investissements et un accès continu à une source de fibre de bois renouvelable.

Monsieur le président, j'espère avoir l'occasion de discuter de ces divers enjeux et de ces diverses occasions avec le comité, tant aujourd'hui qu'au cours des prochaines semaines, dans le cadre de votre étude des mémoires qui vous auront été présentés.

Pour conclure, permettez-moi de vous parler de la taille de l'industrie forestière canadienne. Elle fait évidemment partie du secteur des ressources, d'où notre présence devant le Comité permanent des ressources naturelles aujourd'hui. Toutefois, beaucoup oublient que l'industrie est un important fabricant dont les activités représentent 12 % des activités du secteur canadien de la fabrication. On parle beaucoup des constructeurs d'automobiles et des 120 000 travailleurs qu'ils emploient dans le secteur de l'assemblage et de la construction d'automobiles, mais il faut savoir que le nombre d'employés directs dans le secteur des produits forestiers est une fois et demie plus élevé, au moins. Selon l'étude sur l'emploi que l'on consulte, l'industrie emploie directement entre 200 000 et 230 000 personnes, environ, et crée le double d'emplois indirects. Dans des centaines de collectivités, l'industrie forestière est le principal employeur; elle contribue largement aux exportations du Canada.

Il est donc essentiel de mettre en place des incitatifs fiscaux, des infrastructures de transport et des fonds d'investissement climatiques adéquats. En raison de la concurrence mondiale pour les investissements, nous devons faire preuve de vigilance à l'égard de l'ensemble de ces conditions d'accueil.

En résumé, nous devons continuer d'innover. Nous devons continuer de protéger et d'améliorer notre bilan sur le plan environnemental. Nous devons continuer de gérer nos coûts et d'améliorer notre compétitivité. Notre rapport sur la stratégie Objectif 2020 comporte une série de recommandations visant à maintenir cet élan. Nous y présentons des recommandations pour le gouvernement, l'industrie, le milieu universitaire et nos partenaires du secteur de l'environnement. Je vous recommande d'étudier ce rapport dans le cadre de votre étude. Je serai heureux d'en discuter plus en détail avec vous.

Merci beaucoup.

• (1550)

**Le président:** Monsieur Lindsay, merci beaucoup de l'exposé que vous avez présenté au nom de l'APFC, l'Association des produits forestiers du Canada.

Nous passons au dernier exposé, qui sera présenté par vidéoconférence à partir de Vancouver, en Colombie-Britannique. Représentant FPInnovations, nous accueillons M. Pierre Lapointe, qui est président et chef de la direction, et de M. Jean-Pierre Martel, vice-président aux partenariats stratégiques.

Messieurs, merci encore une fois de témoigner aujourd'hui. Merci de votre patience. Veuillez présenter votre exposé. Nous passerons ensuite aux questions et aux commentaires des membres du comité.

[Français]

**M. Pierre Lapointe (président et chef de la direction, FPInnovations):** Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Je tiens à mentionner que nous vous avons fait parvenir un diaporama. Je vais m'y reporter; je n'aborderai pas en détail chacune des diapositives, mais je vais m'y reporter, car certaines images valent 1 000 mots.

FPInnovations a été créée autour de 2008 par la fusion de quatre organismes de recherche. Aujourd'hui, FPInnovations est le plus important organisme de R-D industrielle dans le secteur forestier au monde. Nous comptons 600 employés et notre budget s'élève à 100 millions de dollars. L'industrie et le gouvernement contribuent chacun pour un tiers de ce budget et l'autre tiers provient de contrats, de redevances et de la vente de droits d'exploitation sous licence.

Je pense qu'il est important de souligner que nos activités de recherche touchent l'ensemble de la chaîne de valeurs, de la génétique aux marchés. Il importe de savoir que nous ne réalisons pas toutes ces activités de recherche nous-mêmes. Notre rôle consiste à s'assurer que la recherche est entreprise, et ce, par les meilleurs spécialistes.

Ici, vous verrez que notre intérêt ne se limite pas à l'innovation en amont; nous sommes aussi axés sur l'innovation en aval. En ce qui concerne l'innovation en amont, qui comprend la récolte forestière, les inventaires forestiers et la génétique, je pense qu'il est important de savoir que notre objectif est de passer de l'industrie forestière d'antan à l'industrie forestière de l'avenir.

J'ai deux exemples. Prenons d'abord l'amélioration des inventaires forestiers. Auparavant, le relevé des inventaires se faisait sur place, dans les forêts. Actuellement, nous utilisons des drones, et on utilisera bientôt la génétique pour l'identification des variétés. Nous améliorerons aussi les techniques de récolte forestière, car l'un des problèmes à cet égard est le fait qu'il s'agit d'un travail très difficile. Nous collaborons avec divers fabricants de matériel forestier au Canada pour effectuer la transition du matériel forestier manuel au matériel robotisé.

Dans le cas de l'innovation en aval, soulignons que la maximisation du rendement de chaque arbre à chacune des étapes de la récolte est au centre de la philosophie et de la culture de notre organisme. Il y a d'abord les produits du bois, évidemment, les pâtes et papiers et les produits chimiques. Nous sommes maintenant rendus à une étape où nous pouvons obtenir une valeur supplémentaire à partir de dérivés de la cellulose: la cannelle, la nanocellulose, la lignine et les sucres. Pour chacun de ces aspects, nous tentons de mener les travaux jusqu'à l'étape de la précommercialisation; c'est un point de départ.

Regardons certains des effets. Comme David l'a indiqué, nous exerçons nos activités dans un contexte mondial. Par conséquent, nos priorités en matière de recherche découlent directement des forces motrices de ce contexte mondial. La croissance démographique, l'urbanisation, la classe moyenne émergente et les besoins croissants de logements durables sont très importants, évidemment.

Regardons des exemples de notre travail. Tout est lié au Code national du bâtiment. En 1941, on pouvait construire au Canada des bâtiments à charpente en bois allant jusqu'à huit étages. En raison de l'incidence d'autres matériaux de construction, la hauteur permise en 1953 est passée à quatre étages, ce qui signifie que le bois occupait une place moins importante dans le domaine de la construction. Nous espérons que le Code national du bâtiment autorisera de nouveau la construction de bâtiments de six et de huit étages à compter du 15 mars 2015.

Comment effectuons-nous ce travail? Nous publions de nombreux manuels techniques et présentons des solutions techniques. Plus tôt, il a été question du bois lamellé-croisé, des produits de bois d'ingénierie pour la construction de bâtiments de grande hauteur et de l'application du code. Beaucoup d'activités de recherches sont menées pour s'assurer que le bois peut être utilisé de façon sécuritaire pour la construction au Canada.

• (1555)

L'idée est essentiellement d'accroître le volume de bois utilisé pour la construction en ayant recours à diverses technologies et méthodes, des ossatures de bois légères aux ossatures hybrides.

Si vous regardez la diapositive, vous verrez de nouveaux projets qui sont déjà en cours. Je vais vous donner un exemple. Le pont que vous voyez sur la photo est l'un des sept ponts construits par la société Nordic, de Chibougamau, pour relier Chibougamau à la mine de diamants de Stornoway. Ces ponts peuvent atteindre une longueur de 160 mètres et ont une limite de charge de 175 tonnes. Lorsque la base de béton est terminée, le pont peut être construit en une semaine.

Le secteur des infrastructures est à l'aube d'une nouvelle ère. À la diapositive 12, vous voyez une photo d'un immeuble de huit étages situé à Prince George. Il a été inauguré il y a quelques semaines à peine; il abrite la faculté d'ingénierie du bois de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique. Le projet est déjà terminé. À la diapositive 13, vous verrez un immeuble de 13 étages dont la construction sera annoncée dans quelques jours, à Québec. On parle essentiellement de nouveaux produits qui nous permettront de retourner à des choses que nous aurions pu faire en 1905. À la diapositive 14, vous verrez une série d'exemples supplémentaires, dont la patinoire de Richmond, ici à Vancouver, qui a été utilisée pendant les Jeux olympiques et qui a été construite en quatre mois avec du bois lamellé-croisé.

À l'avenir, nous mènerons des projets de systèmes intégrés de fabrication de produits du bois. Le premier sera réalisé en Ontario, suivi du Nouveau-Brunswick et du Québec. Ce seront, pour ainsi dire, les scieries de l'avenir. On n'y produira pas seulement des deux par quatre, mais aussi de l'isolant, des plateformes et des panneaux acoustiques. Nous espérons construire ces installations en 2015 et 2016.

Un autre projet est lié à la production de sucre cellulosique. Il sera mené dans le nord de l'Ontario, en partenariat avec l'industrie chimique de Sarnia. Les sucres dérivés du bois seront transformés en produits chimiques écologiques et expédiés à Sarnia pour y être vendus et transportés. Ils pourront un jour concurrencer les hydrocarbures. De plus, le sous-produit de ce procédé, la lignine, peut servir à la fabrication de bioproduits. Nous menons actuellement des essais sur l'utilisation de la lignine comme aliment pour les animaux.

Depuis 2008, en collaboration avec l'industrie canadienne — d'abord avec Domtar —, nous avons été en mesure de créer la première usine au monde de cellulose nanocristalline. Située à Windsor, dans les Cantons-de-l'Est, elle produit une tonne par jour. Au printemps dernier, en collaboration avec Kruger, nous avons inauguré une usine de filaments de cellulose à Trois-Rivières et nous terminons actuellement la construction d'une usine de séparation de lignine, en collaboration avec la société West Fraser, à Hinton, en Alberta. Ces investissements s'élèvent à plus de 100 millions de dollars. Les deux premiers projets sont des premières mondiales.

Enfin, en ce qui concerne l'amélioration de la compétitivité, le défi que doit relever un organisme de R-D consiste à mettre en marché de nouveaux produits et de nouveaux procédés, mais aussi de veiller à ce que les entreprises intégrées qui maintiennent des activités dans les secteurs des pâtes et papiers et des produits du bois soient efficaces.

• (1600)

Nous avons un programme d'optimisation des actifs existants au Canada. D'ici 2020, nous permettrons à chacune des entreprises de réaliser des économies de 50 millions de dollars. Cette optimisation a permis à notre entreprise d'économiser 15 millions de dollars dans le nord de l'Ontario.

Comme vous pouvez le constater, depuis 2008, année au cours de laquelle FPInnovations a eu le mandat de devenir l'entité responsable de la R-D et de l'innovation dans le secteur forestier, nous avons livré la marchandise et nous continuerons de le faire. La transformation est notre prochaine étape, et nous en voyons déjà des exemples.

Merci.

**Le président:** Monsieur Lapointe, merci beaucoup de l'exposé que vous avez présenté au nom de FPInnovations.

Merci à tous, encore une fois. Vos exposés nous sont très utiles pour la poursuite de notre étude. Nous passons maintenant aux séries de questions et de commentaires.

Pour le premier tour, chaque intervenant disposera de sept minutes. Nous commençons par Mme Crockatt, suivie de M. Rafferty et de M. Regan.

Allez-y, madame Crockatt. Vous avez jusqu'à sept minutes.

**Mme Joan Crockatt (Calgary-Centre, PCC):** Merci beaucoup.

Merci à tous les témoins d'être ici. C'est un groupe d'experts fort intéressant.

J'aimerais d'abord parler du Partenariat transpacifique. Nous, les députés, avons assisté à une séance d'information à ce sujet ce matin. On a beaucoup parlé de produits forestiers. J'ai trouvé intéressant d'apprendre que le marché canadien représente 40 % du marché mondial et que le Canada est le plus important exportateur vers la Chine. Je me demande si vous pourriez nous expliquer comment nous en sommes arrivés là et nous dire quelles sont, selon vous, les perspectives de croissance.

Je ne sais pas qui est le mieux placé pour répondre à la question, mais je pense que ce serait les représentants de l'industrie.

David, pourriez-vous répondre à la question, s'il vous plaît?

**M. David Lindsay:** Merci beaucoup de la question.

Comme je l'ai indiqué dans mon exposé, nous sommes plutôt fiers des succès que nous avons eus pour ouvrir le marché chinois, par exemple. Le partenariat formé de la Colombie-Britannique, du gouvernement fédéral et de l'industrie à travailler avec acharnement pendant une longue période, pendant plus de 10 ou 12 ans. C'est comme la blague du comédien qui dit qu'il lui a fallu 20 ans pour donner un succès instantané.

Il nous a fallu 10 ou 12 ans pour percer le marché chinois. En Chine, l'utilisation du bois pour la construction résidentielle et d'autres formes de construction n'étaient pas chose courante. Nous avons littéralement construit des écoles, formé des architectes et travaillé avec l'industrie de la construction en Chine pour accroître ce marché. Grâce aux gouvernements provinciaux, au gouvernement fédéral et à nos entreprises, nous sommes passés d'un marché presque nul à un marché de 4,7 milliards de dollars, comme je l'ai mentionné.

Toutefois, le marché asiatique ne se limite pas à cela. Depuis le début du dernier siècle, le Japon est l'un de nos marchés traditionnels. Après le tremblement de terre de 1924, nous avons fait preuve d'une très grande générosité pour les aider à construire, et le pays est demeuré un excellent client et un excellent partenaire tout au long du siècle dernier. Nous avons conservé ce marché même si le Japon a connu des difficultés économiques. L'accord de libre-échange avec la Corée nous est aussi très utile. L'Australie a déjà conclu un accord de libre-échange; il était donc très important de nous assurer d'avoir des droits tarifaires concurrentiels.

Ces trois pays — la Chine, la Corée et le Japon — figurent parmi les principaux clients internationaux que nous avons déjà. Lorsqu'on lui demande quel pays représente la prochaine occasion, M. Don Kayne, le président de notre conseil — et le président de Canfor —, se plaît à dire que la prochaine Chine, c'est la Chine.

Continuer d'élargir nos débouchés dans les pays côtiers du Pacifique est extrêmement important. Le PTP est un élément important, mais je sais que lorsqu'elle a témoigné devant le comité du commerce, Catherine a mentionné que la question ne se limite pas aux accords commerciaux. Nous devons également nous assurer de mettre en place un système de transport pour y expédier nos produits.

Les ambassades et les bureaux des délégations commerciales ont des représentants commerciaux très compétents qui peuvent nous aider à ouvrir des portes et à comprendre les procédures. Bien que nous ayons réalisé des progrès, il reste encore beaucoup de travail à faire.

• (1605)

**Mme Joan Crockatt:** M. O'Carroll a indiqué que l'industrie, le secteur de l'innovation et le gouvernement ont su relever ce défi avec brio et ainsi favoriser la reprise que nous voyons dans l'industrie. J'aimerais en savoir un peu plus à ce sujet.

Je pense que je vais encore m'adresser à vous, monsieur Lindsay, pour cette question. Parmi les mesures mises en place par le gouvernement, lesquelles ont été efficaces? Si nous voulons cerner les pratiques exemplaires, quel serait selon vous l'élément clé du côté du gouvernement?

**M. David Lindsay:** L'industrie des produits forestiers a été confrontée à diverses difficultés au cours de la dernière décennie. Les mises en chantier aux États-Unis ont connu une baisse considérable, passant d'environ 2,4 ou 2,5 millions de dollars à 600 000 \$. Il y a eu une chute importante de la demande provenant des États-Unis. Reconnaisant que cela nous rendait vulnérables — nous exportons 80 % de nos produits aux États-Unis — et que nous devions diversifier et élargir nos marchés, nous avons entrepris une discussion — maintenant terminée — au sujet de l'ouverture du marché chinois et des débouchés commerciaux internationaux. La collaboration avec les provinces et le gouvernement fédéral en vue de l'ouverture de nouveaux marchés est un apport important.

Comme l'ont indiqué mes collègues de FPIinnovations et Aran dans leurs exposés, les nouveaux produits et l'utilisation novatrice de la fibre sont des éléments extrêmement importants. Nous évoluons dans un monde concurrentiel. Nous devons mettre au point de nouvelles technologies et continuer d'investir dans le cycle de l'innovation. Nous devons continuer d'appuyer FPIinnovations, les milieux universitaires et la recherche et nos entreprises, car il s'agit très souvent d'un investissement très élevé. Les investissements dans le secteur de la transformation ont été les bienvenus dans l'industrie. Le gouvernement a été un important partenaire à cet égard.

**Mme Joan Crockatt:** Merci.

Je vais maintenant m'adresser à vous, monsieur Lapointe. Sur le plan technique, qu'a fait le gouvernement au cours de cette période afin de préparer le terrain pour ce renouveau? Que doit-on retenir? Les pièces automobiles dérivées du bois dont il a été question me fascinent. Nous avons tous lu les histoires, mais peut-être sommes-nous en train de fusionner un peu plus nos connaissances dans le secteur de l'électronique avec les écrans tactiles, notamment.

Vous avez parlé de deux premières mondiales. J'aimerais en apprendre davantage à ce sujet, mais auparavant, j'aimerais savoir ce qu'a fait le gouvernement pour nous amener là où nous sommes.

**M. Pierre Lapointe:** D'abord, les deux premières. En acceptant de financer des installations d'essais de précommercialisation, le gouvernement réalise une première au pays. Dans le cas de la nanocellulose chez Domtar, à Windsor, il finance environ 50 % des installations. Dans le cas de CF, à Trois-Rivières, c'est environ 40 %. C'est donc une première au Canada, et cela a énormément aidé.

Concernant d'autres projets, comme l'extraction de lignine à Hinton, en Alberta, c'est le programme ITIF de RNCAN qui offre un processus de financement de commercialisation moins risqué. Encore une fois, le gouvernement a joué un rôle de premier plan avec le programme ITIF.

Une autre mesure très importante du gouvernement, selon moi, c'est le financement sur trois ans qu'il a accordé à un groupe de centres d'excellence universitaires dans le secteur forestier. Cela a permis d'ajouter 27 universités et 130 professeurs à notre groupe de partenaires. En trois ans, nous avons eu 400 et 500 étudiants à la maîtrise et au doctorat. Ces projets ont été très utiles pour la précommercialisation, mais aussi pour fournir des travailleurs hautement qualifiés.

• (1610)

**Le président:** Merci, madame Crockatt.

Monsieur Rafferty, de l'opposition officielle, vous avez la parole pour sept minutes.

**M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins d'avoir accepté notre invitation.

Monsieur Lindsay, c'est toujours un plaisir de vous accueillir. J'aurais une deuxième question à vous poser, mais j'aimerais d'abord lire quelque chose pour le compte rendu afin que nous comprenions tous comment la situation a évolué, comme le soulignait le président dans sa déclaration d'ouverture. J'aimerais fournir quelques statistiques sur le secteur forestier pour le compte rendu et pour montrer ce qui s'est produit dans ce secteur depuis que ce gouvernement est au pouvoir.

Depuis 2005, les revenus annuels du secteur forestier ont baissé, passant de plus de 80 milliards de dollars à moins de 54 milliards de dollars en 2013. En 2005, le secteur forestier contribuait chaque année plus de 31 milliards de dollars au PIB canadien, mais en 2013, cette contribution a chuté à 21 milliards de dollars. En 2005, l'année où les conservateurs ont pris le pouvoir, le secteur forestier comptait 339 000 emplois. En 2013, il n'y en avait plus que 216 500.

**Le président:** Mme Crockatt aimerait invoquer le Règlement.

**Mme Joan Crockatt:** Monsieur le président, cette étude est censée reprendre là où la dernière s'est terminée — je crois que nous nous étions arrêtés en 2008 — et aller de l'avant. Je me demande si revenir sur cette période est utile dans ce contexte, monsieur Rafferty.

Je vous cède la parole, monsieur le président.

**Le président:** Merci du conseil, madame Crockatt, mais comme vous le savez, les membres disposent de beaucoup de liberté quant à leurs questions, pourvu qu'ils s'en tiennent au sujet. M. Rafferty tente d'établir sa position.

Vous pouvez poursuivre, monsieur Rafferty.

**M. John Rafferty:** Ce qu'il faut retenir, c'est que sous ce gouvernement, plus de 112 000 emplois, ou 36 % des emplois dans le secteur forestier, ont été perdus au cours des 10 dernières années: 21 400 en Colombie-Britannique, 40 700 en Ontario et 41 600 au Québec. Le pire, c'est que ces emplois ont été perdus dans plus ou moins 200 collectivités tributaires de la foresterie.

Vous les connaissez: Miramichi, au Nouveau-Brunswick; Shawinigan, au Québec; Fort Frances, en Ontario; Pine Falls, au Manitoba; et Prince George, en Colombie-Britannique. Comme des douzaines d'autres au pays, ces collectivités ont vécu une perte; elles ont perdu leur principal employeur et des centaines d'emplois bien rémunérés, sans compter la perte catastrophique de centaines d'emplois indirects et de millions de dollars en recettes fiscales.

Si les membres du gouvernement ou quiconque doutent de ces chiffres — ils ne devraient pas, puisqu'il s'agit des chiffres fournis par le gouvernement lui-même —, ils sont accessibles au public et mis à jour annuellement par Ressources naturelles Canada. Maintenant que ces statistiques figurent au compte rendu, j'aimerais entendre les témoins sur certains sujets. J'ai beaucoup de questions à poser, mais j'ai déjà écoulé quelques minutes du temps qui m'est alloué.

J'aimerais profiter de votre présence ici, monsieur O'Carroll, pour vous poser ma première question. Concernant l'Entente sur la forêt boréale canadienne, j'aimerais d'abord féliciter les témoins, leurs organisations et leurs membres, ainsi que l'industrie forestière canadienne pour leur engagement continu à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et pour avoir su ajuster leurs activités en fonction des nouvelles réalités environnementales.

Toutefois, bien qu'il y ait des négociations et une certaine coopération entre les organisations environnementales canadiennes de pointe et l'industrie forestière dans le cadre de cette entente, je remarque qu'il manque des signataires importants. Je vois sur votre page Web qu'aucune collectivité ou organisation des Premières Nations n'a signé cette entente.

J'aimerais que vous nous parliez du processus de négociations ayant mené à l'Entente sur la forêt boréale canadienne. J'aimerais surtout savoir si des collectivités ou des organisations des Premières Nations ont été consultées dans ce projet. Si oui, quels sont les enjeux qui les ont empêché de signer l'entente? Sera-t-il possible d'élargir l'entente, d'obtenir la participation des Premières Nations et, un jour, de les compter parmi les signataires?

• (1615)

**Le président:** Vous pouvez y aller, monsieur O'Carroll.

**M. Aran O'Carroll:** Merci beaucoup pour cette question.

Je vais d'abord parler des négociations entourant l'EFBC. Cette entente, annoncée publiquement en 2010, constitue essentiellement une paix entre deux factions belligérantes: l'industrie forestière canadienne et la collectivité écologique du Canada. Une sorte de protocole d'entente a été conclu entre les deux et celui-ci devait servir de base pour approcher les autres intervenants du secteur.

L'Entente sur la forêt boréale canadienne a une grande portée qui s'étend de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, incluant les forêts boréales du pays. Il y a près de 600 collectivités des Premières Nations sur ce territoire. Nous n'avons aucunement l'intention

d'exclure des collectivités de l'entente et nous avons discuté à l'époque avec les collectivités des Premières Nations. Mais, l'entente servait essentiellement à combler l'écart entre deux factions belligérantes et à établir une nouvelle relation entre ces collectivités.

**M. John Rafferty:** Sera-t-il possible d'élargir cette entente?

**M. Aran O'Carroll:** Il s'agit d'une entente ouverte. D'ailleurs, nous avons des groupes qui travaillent activement avec les Premières Nations du pays sur leurs territoires ancestraux.

**M. John Rafferty:** Merci.

Monsieur Lindsay, vous avez parlé de la Chine et dit, notamment, que la prochaine Chine, c'est la Chine. Quels sont les chiffres, les montants en dollars pour les exportations de billes brutes vers la Chine? Exportons-nous des billes brutes?

**M. David Lindsay:** Oui, mais je n'ai pas ces données avec moi. Ces exportations représentent un très petit pourcentage de nos exportations totales.

Évidemment, l'Association des produits forestiers du Canada préférerait tirer le maximum de chaque arbre récolté. C'est notre principe de départ. Néanmoins, pour des raisons opérationnelles, certaines sociétés choisissent d'exporter des billes brutes.

**M. John Rafferty:** Vous voyez peut-être où je veux en venir, monsieur Lindsay. Si nous continuons d'accroître nos exportations vers la Chine, les billes brutes, par exemple, y a-t-il un risque que les sociétés chinoises transforment ces billes en pâtes et papier à un coût beaucoup moins élevé, bien entendu, et vendent ce produit au reste du monde, notamment en Amérique du Nord, menaçant ainsi notre propre industrie de pâtes et papier? Est-ce une préoccupation? Selon vous, est-ce possible?

**M. David Lindsay:** J'ignore que fait la Chine avec chaque bille, mais je sais que le pays importe aussi beaucoup de carton. La main-d'œuvre en Chine est beaucoup moins coûteuse et les intrants sont moins élevés. La concurrence est féroce dans le monde. Il faut trouver des façons de maintenir nos coûts à un niveau raisonnable et d'accroître la valeur des produits que nous vendons ailleurs.

Comme je l'ai dit, les billes brutes représentent un très faible pourcentage de nos exportations. Nous mettons davantage l'accent sur la production à valeur ajoutée.

**M. John Rafferty:** Je crois qu'il me reste suffisamment de temps pour une dernière question.

Maintenant que le dollar canadien revient à une valeur normale, selon les économistes, avec l'effondrement des prix du pétrole, à quel moment l'industrie pourra-t-elle reprendre pied sur le marché américain? Quelles sont les perspectives de réouverture des dizaines de scieries qui ont fermé leurs portes au cours des 10 dernières années?

Parallèlement, combien de temps faudra-t-il attendre, avec un dollar à une juste valeur normale, avant que les conditions du marché s'améliorent suffisamment pour rouvrir certaines de ces scieries?

**M. David Lindsay:** Monsieur Rafferty, c'est une excellente question.

Comme le disent les économistes, toutes choses étant égales, on peut faire n'importe quoi. Le problème, c'est que toutes choses ne sont pas égales. Le rouble russe et le réal brésilien ont plongé beaucoup plus que le dollar canadien. Ces pays sont deux de nos plus importants concurrents. Si l'on se fie uniquement à l'écart entre le dollar canadien et le dollar américain pour la réouverture des scieries, on se crée de faux espoirs, comme lorsqu'on disait qu'un dollar canadien faible nous sauverait. Tous les intervenants du secteur doivent faire preuve d'innovation et faire beaucoup d'efforts pour être concurrentiels sur le marché mondial.

• (1620)

**Le président:** Merci, monsieur Rafferty. Votre temps est écoulé.

Monsieur Regan, vous avez la parole pour sept minutes.

[Français]

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais poser une question à M. Lapointe.

Comment la performance innovatrice dans la recherche et développement du domaine forestier du Canada se compare-t-elle aux autres pays?

**M. Pierre Lapointe:** Nos compétiteurs sont la Finlande et la Suède.

Du côté des bioproduits, FPInnovations se situe au premier ou au deuxième rang comparativement à ces deux pays.

Pour ce qui est de la construction en bois, notre performance est moindre que celle des pays européens, notamment l'Autriche. Nous devons donc augmenter notre expertise dans ce domaine, ce que nous sommes en train de faire. Quant à la transformation du bois, là encore, nous nous situons dans les cinq premiers pays.

Concernant les opérations forestières, nous avons perdu du terrain pour ce qui est des équipementiers. Cependant, au chapitre de l'efficacité des opérations forestières, là encore, nous sommes parmi les trois premiers au monde.

**L'hon. Geoff Regan:** Quels sont les obstacles à surmonter pour améliorer notre position?

**M. Pierre Lapointe:** Je dirais que du côté des opérations forestières, c'est le manque d'équipementiers canadiens qui est en cause; c'est le plus grand problème. Nous avons perdu beaucoup de terrain, tant en ce qui a trait aux scieries qu'à la machinerie. C'est l'un des plus grands défis que nous devons relever.

En ce qui concerne la transformation du bois, surtout la construction en hauteur, un des défis qui se posent a trait aux partenariats avec les ingénieurs, lesquels sont habitués à travailler avec le ciment ou avec l'acier. Il y a donc un besoin de formation dans ce domaine.

Ce sont là les grands défis auxquels nous faisons face.

**L'hon. Geoff Regan:** Merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur Lindsay, j'aimerais vous poser une question, si vous me le permettez. Où en sommes-nous dans le secteur forestier avec les travailleurs qualifiés?

**M. David Lindsay:** Le défi en ce qui concerne les travailleurs qualifiés est le même que pour les autres secteurs, comme le secteur de la construction ou le secteur minier. La demande est forte pour les travailleurs qualifiés. Même si nos amis du secteur pétroliers éprouvent certaines difficultés par les temps qui courent, nous

prévoyons que la demande pour les travailleurs qualifiés continuera d'augmenter.

Nous travaillons avec nos sociétés membres afin de promouvoir l'emploi dans notre industrie. Nous profitons de notre réputation écologique pour dire que nous avons la main-d'œuvre la plus écologique. Nous voulons encourager les jeunes à apprendre un métier.

Nous avons besoin de travailleurs qualifiés, semi qualifiés et non qualifiés; des conducteurs de camions, des exploitants d'entrepôt, des tuyauteurs, des opérateurs de cuves sous pression, nous avons une multitude de postes qualifiés à pourvoir. Selon nous, les gouvernements fédéral et provinciaux sont nos partenaires en matière d'éducation et d'apprentissage. Ils peuvent s'assurer que nous disposons d'un nombre suffisant de travailleurs pour faire face à la croissance anticipée dans Vision 2020.

Comme je l'ai dit, nous aurons besoin de 60 000 travailleurs d'ici 2020, et ce n'est qu'une estimation moyenne pour nous. Beaucoup de nos homologues dans d'autres associations ont des données comparables. Bien que le marché ait légèrement changé cette année en raison de la chute des prix du pétrole, dans trois ans, nous aurons encore les mêmes besoins.

**L'hon. Geoff Regan:** En tenant compte des objectifs de Vision 2020, vos besoins seront de 60 000 travailleurs. On parle de nouveaux travailleurs, y compris des femmes, des Autochtones et des nouveaux Canadiens.

Actuellement, ces groupes représentent quel pourcentage de la main-d'œuvre de l'industrie et comment les pratiques de recrutement de l'industrie ont-elles évolué pour permettre l'atteinte de cet objectif?

• (1625)

**M. David Lindsay:** Je n'ai pas les chiffres exacts avec moi. Le Conference Board a produit un rapport sur la situation actuelle et les prévisions.

J'aimerais d'abord parler des chiffres pour les Autochtones, car ce sont les chiffres les plus intéressants, à mon avis. Prenons, par exemple, le Manitoba et la Saskatchewan. Les Premières Nations comptent pour environ 10 % de la population active au Manitoba et en Saskatchewan. Pourtant, elles comptent pour environ 20 % de la main-d'œuvre de l'industrie forestière dans ces provinces. Habituellement, les scieries et exploitations forestières sont situées près des réserves et des collectivités des Premières Nations. Il y a donc des possibilités d'emplois et des occasions de développement économique.

Nous voulons poursuivre les efforts à cet égard, mais nous avons besoin de l'appui des gouvernements fédéral et provinciaux pour la formation continue.

Concernant les femmes, je sais que Catherine participe beaucoup au programme Les femmes en génie. Plusieurs de nos sociétés membres encouragent plus de femmes à apprendre des métiers techniques.

Au sujet des nouveaux arrivants, mes parents étaient des immigrants. Dans leur pays natal, ils voyaient les forêts canadiennes d'un oeil romantique, mais ils ne voulaient pas travailler dans le secteur forestier. Il est donc difficile d'expliquer aux nouveaux arrivants que les forêts et collectivités du Nord offrent d'excellentes possibilités d'emploi, mais il est important qu'ils le sachent.

**L'hon. Geoff Regan:** Merci beaucoup.

Monsieur O'Carroll, je vais maintenant m'adresser à vous.

Certains articles prétendent que les négociations entourant l'Entente sur la forêt boréale du Canada ont avorté. Pourriez-vous nous en dire davantage sur les prises de position qui ont entraîné cet échec ou sur ce qui nuit aux progrès dans ce dossier?

**M. Aran O'Carroll:** Certainement. Merci pour cette question.

L'Entente sur la forêt boréale compte près de 30 signataires qui travaillent assidûment et obstinément à la mise en oeuvre de l'entente à l'échelle du pays. On parle d'environ 120 personnes au sein de différents groupes de travail.

Toutefois, nous avons essuyé quelques revers. Nous avons perdu Greenpeace et Canopy, frustrés par la lenteur de la mise en oeuvre, une frustration que tous les signataires partagent, d'ailleurs. Il est difficile d'aplanir les différences historiques entre ces collectivités et de trouver un terrain d'entente et des solutions communes.

C'est difficile. Nous avons subi quelques reculs, mais, comme je l'ai dit, nous travaillons avec ténacité à l'échelle du pays et certains développements nous montrent dans quelle direction nous allons avec l'EFBC.

**L'hon. Geoff Regan:** Merci.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Regan.

Nous allons maintenant passer à la période de questions de cinq minutes, en commençant par M. Trost, qui sera suivi de Mme Block et de M. Caron.

Monsieur Trost, allez-y s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes.

**M. Brad Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je peux me tromper, mais je crois que c'est M. Lindsay qui a presque mentionné les problèmes relatifs au transport, qui ne sont pas tout à fait temporaires. La plupart des industries canadiennes ne considèrent pas le transport comme étant un problème temporaire, et certainement pas l'industrie forestière. Nous savons que M. David Emerson se penche sur la Loi sur les transports au Canada, ce qui est une bonne chose pour l'industrie forestière. Je suis persuadé que vous présenterez des témoignages plus exhaustifs à ce groupe lorsqu'il réalisera l'étude. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur les problèmes de transport qui touchent l'industrie forestière? Pourriez-vous nous donner quelques suggestions de base, peut-être pas aussi élaborées que celles de M. Emerson, de recommandations utiles que nous pourrions formuler?

**M. David Lindsay:** L'industrie des produits forestiers dépend grandement du réseau de transport canadien. Comme vous pouvez l'imaginer, la majeure partie des usines se trouvent dans des localités nordiques et éloignées, qui ne comptent pour la plupart qu'une seule voie d'accès. Notre produit est lourd, embarrassant et massif. Il est possible d'utiliser le camionnage, mais le transport ferroviaire est un moyen beaucoup plus économique de transporter notre produit.

Nous nous intéressons beaucoup au comité et au travail de M. Emerson. Catherine a dirigé notre équipe responsable du transport dans le cadre des travaux du comité. Je vais la laisser répondre à vos questions pointues, mais ce qui compte surtout en matière de transport, c'est que celui-ci représente environ le tiers du coût à assumer pour transformer notre produit et le livrer aux consommateurs. Il s'agit donc d'une composante majeure de l'industrie des produits forestiers. Vous qui venez de la Saskatchewan, vous savez que c'est tout un défi de transporter un produit comme la potasse ou nos ressources naturelles du milieu du continent jusqu'à l'océan et jusqu'à nos clients. La situation n'est pas sur le point de changer en raison de notre situation géographique.

Catherine peut vous dire expressément ce que nous demandons à M. Emerson.

• (1630)

**Mme Catherine Cobden (vice-présidente exécutive, Association des produits forestiers du Canada):** Je vous remercie infiniment de la question. Pour faire suite aux propos de David, nous avons l'impression que notre situation est unique dans le milieu de l'expédition, compte tenu de notre asservissement et notre dépendance étroite à l'égard du réseau ferroviaire.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes présents dans 200 collectivités éloignées au pays, et sommes la plupart du temps très loin des lignes principales même si nous expédions dans 180 pays. Le défi est énorme sur le plan de la logistique, de sorte que nous surveillons la situation de très près. Nos recommandations étendront la portée des mesures à prendre afin de régler les problèmes d'accès généralisés. La taille du réseau de transport convient-elle à l'évolution du flux du commerce que nous avons décrite dans notre secteur, et que d'autres secteurs vivent certainement aussi, notamment en raison de l'émergence économique de la Chine?

Les conditions de service sont-elles acceptables? Il est vrai que nous avons eu le projet de loi C-52, mais vous savez qu'il n'a que peu fait bouger les choses. Puisque nos membres rencontrent constamment des problèmes de service, nous avons justement des recommandations à ce chapitre.

Enfin, est-il acceptable qu'un tiers ou plus de la structure de coûts soit attribuable aux transports, compte tenu du duopole? Nous voulons poser des questions à M. Emerson à propos de la structure tarifaire et de ce genre de choses aussi. Nous nous attardons donc à l'accès, au service et aux tarifs. Nous avons préparé un mémoire très volumineux contenant des recommandations précises, que nous serons heureux de vous remettre s'il peut vous être utile.

**M. Brad Trost:** Oui, j'aimerais personnellement que vous nous remettiez ce mémoire.

Très brièvement — et j'invite n'importe quel témoin à répondre —, on a fait remarquer que le Canada fournit actuellement quelque 10 % des produits forestiers dans le monde. Nous perdons du terrain. Je comprends qu'il y ait des différences géographiques et climatiques, mais en comparaison à d'autres pays, quels sont nos atouts et nos points faibles? Sur quoi pouvons-nous miser, et que devons-nous faire pour ne pas être désavantagés par rapport à des pays tels que le Brésil, comme il a été souligné?

**Le président:** Pourriez-vous prendre moins d'une minute pour répondre?

Qui veut se lancer? Allez-y, monsieur Lindsay.

**M. David Lindsay:** Je ne pourrai pas répondre en une minute, monsieur le président, mais nous allons vous soumettre certaines de nos idées.

Nous avons un excellent bilan sur le plan environnemental. Nous avons également un bon système de planification de la gestion des ressources forestières. Sur le plan de l'innovation, notre travail est aussi harmonisé à celui de nos confrères de FPInnovations et du milieu universitaire. Quant à nos points faibles, nous avons de longues distances à parcourir étant donné la grandeur de notre territoire. De plus, nos arbres poussent moins vite que ceux du Brésil, de sorte que nous devons nous assurer de tirer la valeur maximale de chaque arbre. Pour y arriver, nous devons investir dans l'innovation et les nouvelles technologies. Notre main-d'œuvre est qualifiée, mais nous devons continuer d'y investir si nous voulons continuer à remonter la chaîne de valeur.

Il y a donc des possibilités, mais des obstacles aussi si nous ne prenons pas les bonnes décisions.

**Le président:** Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de Mme Kelly Block, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes.

**Mme Kelly Block (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président.

À l'instar de mes collègues, j'aimerais moi aussi souhaiter la bienvenue à tous les témoins d'aujourd'hui. La discussion est des plus intéressante, et je vous remercie de votre contribution.

Monsieur Lindsay, vous avez dit que des progrès ont été réalisés sur le plan de la transformation de l'industrie forestière depuis le rapport de 2008, mais avez ajouté qu'il y a encore du pain sur la planche et que nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. D'après vos bulletins sur Vision 2020 publiés entre 2010 et 2012, il semble que l'industrie s'attende à d'autres changements. La question se rapporte peut-être à ce que mon collègue vous a demandé, et je vous invite à établir le lien. Pourriez-vous nous parler davantage des autres changements, de ce que vous imaginez pour l'avenir de l'industrie, et peut-être de programmes en place ou envisagés qui vous aideront à ce chapitre?

•(1635)

**M. David Lindsay:** Au sein de l'industrie forestière, nous essayons d'utiliser toutes les parties des arbres que nous abattons. Encore ici, mes confrères à l'écran pourraient vous donner beaucoup plus de détails que moi, mais dans l'histoire de l'innovation du secteur forestier, l'objectif a été d'atteindre une utilisation de 60, 70, 80, et jusqu'à plus de 90 % de l'arbre aujourd'hui; à l'heure actuelle, plus de 95 % de l'arbre est employé. Nous nous servons de toutes les parties, que ce soit pour produire de la bioénergie ou créer de nouvelles substances chimiques et nouveaux produits. Notre industrie a donc pour mantra d'utiliser la ressource le plus efficacement possible.

Une grande partie de notre équipement est vétuste. Bon nombre de nos technologies se rapportent à d'anciens produits ou à des produits qui ne sont plus prisés. Tout le monde sait que le papier journal n'est plus aussi populaire qu'il ne l'était. Nous devons donc investir pour moderniser notre équipement et faire l'acquisition de nouveau matériel.

Lorsque les États-Unis ont instauré la subvention à la liqueur noire, comme certains d'entre vous se souviendront peut-être, le gouvernement avait mis en place un programme pour aider l'industrie. Mon homologue américain avait déclaré ne pas croire aux subventions, mais la subvention à la liqueur noire semblait être bien intéressante pour les Américains. Le gouvernement fédéral a alors créé le Programme d'écologisation des pâtes et papiers, ou

PEPP, qui a permis à nos entreprises de se moderniser et d'acheter du matériel pour limiter les matières particulaires dans l'environnement, réduire les odeurs et optimiser la consommation énergétique. C'était un bon investissement pour certains équipements de base.

Il y a ensuite eu le programme d'Investissements dans la transformation de l'industrie forestière, qui s'attarde aux toutes nouvelles technologies.

Il faut bonifier ces deux programmes. Notre industrie repose encore sur les scieries et la coupe des forêts. Nous devons continuer à y investir. Mes confrères de FPInnovations continuent de se pencher sur des innovations nous permettant d'être concurrentiels à l'échelle mondiale et de limiter nos coûts, de sorte que nous pouvons embaucher des travailleurs pour transformer les produits. C'est une discussion qui s'amorce actuellement au conseil d'administration de chacune de nos entreprises. Les gens prennent des décisions commerciales à ce chapitre, mais un premier investissement peut parfois être effrayant. Puisqu'il arrive que les investissements ne portent pas leurs fruits, toute aide visant à partager ou atténuer le risque est la bienvenue.

**Mme Kelly Block:** Pourriez-vous commenter très brièvement l'industrie de la biomasse et des bioproduits? Dans le rapport de 2008, je remarque qu'un certain nombre de témoins ont souligné l'importance de développer rapidement ce secteur. Où en sommes-nous du côté de la biomasse?

**M. David Lindsay:** Catherine est ingénieure.

**Mme Catherine Cobden:** Je dirais que la vision demeure puissante. Nous devons poursuivre nos efforts dans l'esprit de la recommandation de 2008. Il faut continuer sur cette voie qui, madame Block, est directement liée à la volonté de tirer la meilleure valeur possible de chaque arbre que nous coupons.

Il est encore possible d'obtenir plus de valeur des arbres que nous coupons actuellement, et on se demande constamment s'il est possible d'en faire plus avec notre assise territoriale, bien sûr. Nous obtenons l'aide de nos confrères de l'Entente sur la forêt boréale canadienne et du milieu environnemental à ce chapitre, mais l'important, c'est que nous sommes...

Pierre a dressé le portrait des innovations en cours, et s'il y a une chose que je demanderais au comité de cibler, c'est le processus de transformation. Nous vous disons que la situation s'est améliorée au cours de la dernière année, et surtout ces derniers mois, mais puisque les pressions vont se maintenir, ne perdons pas de vue l'objectif à long terme et poursuivons nos efforts en ce sens.

**Le président:** Merci.

Nous allons maintenant écouter M. Caron, après quoi ce sera au tour de M. Leef, puis de Mme Duncan.

Monsieur Caron, vous avez cinq minutes.

[Français]

**M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD):** Merci, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins pour leurs intéressantes présentations.

Je vais commencer par M. Lindsay.

Lorsque le comité a fait son étude en 2008, il y avait deux ans que l'Accord canado-américain sur le bois d'oeuvre avait été conclu avec les États-Unis. Vu ce que je connais de l'industrie, je me souviens que le contenu de cet accord ne faisait pas nécessairement l'unanimité. Cependant, il a été accueilli favorablement parce que même une mauvaise entente ou une entente au sujet de laquelle on peut argumenter est préférable à une absence d'entente, comme c'était le cas à l'époque et avant 2006.

L'accord est censé venir à échéance d'ici la fin de l'année, et j'aimerais savoir si l'association aurait des recommandations à faire concernant la renégociation et la reconduction de cette entente.

Selon-vous, le statu quo va-t-il être respecté par les deux pays ou va-t-on devoir plutôt repartir sur de nouvelles bases?

• (1640)

**M. David Lindsay:** Merci beaucoup, monsieur Caron.

[Traduction]

Puisque je ne maîtrise pas très bien la deuxième langue officielle, je vais répondre dans ma langue maternelle, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Votre excellente question tombe à point nommé.

L'Accord sur le bois d'oeuvre résineux arrive à échéance à la fin de l'année. Ce sera donc le point mort pour une année. Nous sommes tous des partisans du libre-échange qui croient à l'ouverture des marchés. L'accord a relativement bien fonctionné et a assuré la stabilité du secteur. Nos sociétés espèrent encore que nous arriverons à la reconduire pour quelques années de plus. Les échos qui nous parviennent de nos homologues américains sont moins optimistes. Nous ne savons pas trop ce qu'ils vont décider au bout du compte, mais je sais que les responsables du commerce auxquels nous avons parlé ont pour mandat de discuter avec eux de la reconduction de l'accord, une position que nous appuyons. Je ne peux toutefois prédire ni ce qui va se passer ni ce que l'industrie américaine va décider.

Le monde d'aujourd'hui est très différent de ce qu'il était en 2006, et le marché a changé. L'empreinte de nos entreprises sur le continent n'est plus la même. Un plus grand nombre d'entreprises canadiennes possèdent des installations aux États-Unis, et les marchés internationaux sont plus nombreux, comme la Chine, dont nous avons parlé. La dynamique est donc bien différente. J'espère que nous ne retournons pas à la triste époque ayant précédé 2006. Nous préférierions arriver à convaincre nos homologues américains de reconduire l'accord.

[Français]

**M. Guy Caron:** Il faut tout de même deux partenaires pour danser.

En vous fondant sur les discussions que vous avez tenues avec vos partenaires américains, diriez-vous qu'ils ne veulent pas d'entente et qu'ils veulent simplement laisser le flou persister, comme c'était le cas avant 2006?

Y a-t-il des demandes particulières, du côté américain, qui pourraient influencer l'industrie canadienne et qui seront mises en avant?

[Traduction]

**M. David Lindsay:** Je pense que nos amis américains sont fort compétitifs et chercheront évidemment ce qui est dans leur intérêt supérieur. Je ne peux pas prédire leur décision.

Nous sommes d'avis que l'accord négocié en 2006 représentait un compromis pour les deux parties. Si nous entamons un nouveau

cycle de négociations, nous croyons que le résultat serait pratiquement le même. Nous essayons encore de convaincre nos homologues que nous sommes dans l'industrie des produits forestiers, et pas en droit commercial. Habituellement, ce sont les avocats spécialisés en droit commercial qui font le plus d'argent avec ce genre de négociations.

[Français]

**M. Guy Caron:** Merci beaucoup. Il me reste environ une minute.

Monsieur Lapointe, dans le cadre des recherches préalables à la tenue du comité, j'ai suivi un peu le travail de partenariat effectué par FPInnovations. J'ai constaté que beaucoup de travaux, bons et intéressants, avaient été réalisés, particulièrement en ce qui a trait à la cellulose. Cependant, la biomasse, et plus particulièrement la granule de bois, est un domaine où j'ai vu moins de travail. Il y en avait peut-être, mais c'était moins évident pour moi. Or des industries européennes viennent de plus en plus s'installer au Canada pour produire de la granule de bois et l'exporter directement.

Pouvez-vous résumer ce qui a été fait à cet égard, nous dire à quels projets FPInnovations a participé et quelles sont les perspectives d'avenir pour la granule de bois au Canada?

**M. Pierre Lapointe:** Je vous remercie.

Un des problèmes, concernant les granules de bois au Canada, surtout au Québec et en Ontario, est leur coût. Celui-ci rend la compétitivité difficile. Or tant et aussi longtemps que les granules seront subventionnées par les pays européens, elles ne seront rentables que pour ceux dont les coûts relatifs au bois seront moindres.

En Ontario et au Québec, très peu de travail a été fait parce que le plan d'affaires est irréalisable. Pour toutes sortes de raisons, la situation n'est pas la même en Colombie-Britannique. C'est essentiellement sur les processus de production que la recherche a été faite. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas rentable dans l'Est du Canada.

• (1645)

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Caron.

[Traduction]

Nous allons maintenant écouter M. Leef, qui dispose de cinq minutes.

**M. Ryan Leef (Yukon, PCC):** Merci, monsieur le président. Je remercie tous les témoins. Nous sommes ravis de vous avoir avec nous.

L'étude est des plus intéressante jusqu'à maintenant. Je pense que pour comprendre où nous voulons aller, il est important de savoir d'où nous venons. Je sais que le député néo-démocrate Rafferty voulait en quelque sorte dresser un portrait pour le compte rendu. Il a parlé de chiffres, puis a clairement laissé entendre que le fond du baril se serait effondré comme par magie lorsque le Parti conservateur a formé le gouvernement. Il oublie complètement qu'il y avait un gouvernement minoritaire entre 2006 et 2011, où tous les partis collaboraient. S'il veut jouer à ce petit jeu, le NPД avait donc également son mot à dire à cet égard.

Laissons donc tomber les tentatives directes de partisanerie des néo-démocrates, et rafraîchissez-nous la mémoire à propos du marché. Que se passait-il à l'époque? Quels ont été les véritables défis en 2005, en 2006, et jusqu'à la crise de 2008? Nous pourrions ensuite véritablement commencer à envisager des façons d'éviter ce genre de situation à l'avenir.

Je pense que l'objectif ultime de l'étude actuelle du comité est de déterminer clairement ce qui s'est passé. Si le gouvernement y est pour quelque chose, nous devons le savoir pour éviter que la situation ne se reproduise. Dans le cas contraire, je pense qu'il faudra cesser les attaques partisans, qui sont tout à fait caractéristiques des néo-démocrates.

Je serais ravi de savoir ce que vous en pensez.

**M. David Lindsay:** Il y a beaucoup d'années que j'ai cessé mes activités partisans. Je m'abstiendrai donc de vous suivre sur ce terrain.

Je tiens à signaler que deux forces économiques agissaient: une structurelle, le recul de l'écrit et des journaux; une cyclique, les mises en chantier aux États-Unis. Ces forces internationales, mondiales, agissaient sur l'industrie canadienne des produits forestiers. Le dollar canadien trop fort rendait nos produits plus coûteux. Un certain nombre de facteurs externes étaient en action.

En appliquant le processus Vision 2020, notre industrie a reconnu qu'elle ne pouvait pas simplement accuser les autres. En fait, nous devons nous en remettre à l'avenir et saisir l'occasion qui se présente.

Il faut se rappeler un fait à mon avis très important, dont nous n'avons pas encore parlé aujourd'hui: la concurrence d'autres producteurs aussi en croissance. Leurs gouvernements, comme au Brésil et ailleurs, investissent beaucoup dans leur propre industrie forestière. Comme certains veulent ternir l'image de marque de l'industrie canadienne, nous devons collectivement réaffirmer le bilan écologique de nos actions, le bon travail des responsables de l'Entente sur la forêt boréale canadienne.

J'ai parlé de la réduction des effluents, des émissions de particules, de celles de gaz à effet de serre. Le bilan écologique de l'industrie forestière canadienne est excellent, et il faut que les provinces et le gouvernement fédéral se tiennent à notre côté, pour nous aider à continuer de le défendre.

**M. Ryan Leef:** Ce dénigrement se fait-il au Canada, à l'étranger ou partout?

**M. David Lindsay:** Ça dépend. Des groupes, auxquels Aran a fait allusion, qui ont dénoncé l'Entente sur la forêt boréale canadienne, ont des arrière-pensées. D'autres fabriquent des produits concurrents. Ils nous noircissent auprès des clients. Pour défendre notre bilan...

**M. Ryan Leef:** Bien dit. Si les gouvernements peuvent appuyer l'effort de sensibilisation, cela aiderait l'industrie et cela mettrait en évidence, en le célébrant vraiment, notre bilan écologique.

D'où la question, parce que, invariablement, les critiques pleuvront: comment nous préparer à l'inévitable? Votre empreinte carbone, votre bilan et votre viabilité écologiques dont vous parlez montrent bien l'importance, dans notre pays, de la protection des forêts boréales. On met de l'avant leur préservation et l'utilité des arbres pour fixer le carbone. Que fait l'industrie pour se préparer à sensibiliser le public à la gestion forestière?

On peut mettre en relief la gestion forestière, en retenant l'importance de la forêt pour la fixation du carbone et celle de sa protection pour la faune qui l'habite, etc., pendant qu'elle demeure un facteur viable du développement de l'industrie forestière. Comment pouvons-nous, en tant que gouvernement, vous aider en cela?

• (1650)

**M. David Lindsay:** Excellente question.

Je fais signe à mon confrère Aran O'Carroll, parce que certaines questions que vous posez font partie de l'Entente sur la forêt boréale canadienne. Je vais lui laisser le soin d'y répondre dans une minute.

Ce n'est qu'au Canada qu'on entame des discussions fédérales-provinciales chaque fois qu'il est question de politique. Les provinces sont les propriétaires des arbres. Elles ont un rôle. Le gouvernement fédéral, responsable de l'image de marque du Canada, a pour rôle de raconter ce que l'industrie fait. Nous avons une histoire intéressante, et nous sommes les seuls à pouvoir la raconter. Les gouvernements sont associés à l'industrie. L'industrie ne dévie jamais de cette ligne de conduite auprès de ses clients. Elle raconte ses réalisations pour l'empreinte carbone et la durabilité des ressources, une histoire très édifiante.

Encore une fois, ses méthodes de gestion forestière sont parmi les plus exemplaires du monde. Il y a un certain nombre d'années, l'Université Yale en a étudié la qualité, encore une validation par un tiers, l'une des meilleures du monde. Nous disposons de plus de forêts certifiées par des tiers que tout autre pays, je dirais 10 fois plus, au moins. Je ne me suis pas muni du graphique, mais mes confrères pourront confirmer les chiffres.

Notre empreinte écologique est importante. Nous devons raconter aux Canadiens et au reste du monde la bonne nouvelle. Je sais que les responsables de l'Entente sur la forêt boréale canadienne veulent nous y aider.

**Le président:** Merci, monsieur Leef.

Si quelqu'un veut poser une question pour permettre au représentant de l'Entente sur la forêt boréale canadienne de répondre, ce serait génial, mais je n'ai aucun moyen pour l'imposer.

La parole est maintenant à Mme Duncan, qui sera suivie de Mme Perkins, puis d'un autre néo-démocrate.

Allez-y, madame Duncan.

**Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NDP):** Merci.

Je tiens à remercier aussi les témoins. Quel dommage que nous ne puissions voir en personne les beaux hommes que nous voyons à l'écran, mais je suis sensible aussi à votre témoignage.

Ma question, messieurs O'Carroll et Lindsay, concerne ce que M. O'Carroll nous a dit plus tôt. Il a eu l'amabilité de nous procurer une carte montrant l'avancement de votre initiative boréale.

J'y remarque, dans le nord de l'Alberta, une région provisoirement soustraite à l'exploitation forestière. J'ai vu les cartes sur une période de disons 40 ans, qui montraient la disparition des forêts dans cette province, dans l'immense majorité des cas à cause de la mise en valeur du pétrole et du gaz traditionnels et maintenant des sables pétrolifères. Je voudrais savoir quels sont les progrès réalisés en vue d'une entente pour l'Alberta.

Je suis aussi désireuse d'entendre le secteur forestier sur sa crainte de ne plus pouvoir offrir d'emplois et de perdre des revenus à cause de cette disparition de la couverture forestière dans le secteur des combustibles fossiles.

**M. Aran O'Carroll:** Je vous remercie de votre question. Je vous donnerai un début de réponse, puis je laisserai mon confrère conclure.

L'une des bases de l'Entente sur la forêt boréale canadienne était l'engagement, pris par l'industrie forestière, de suspendre l'exploitation forestière dans l'aire de répartition du caribou. En fait, elle a suspendu l'exploitation forestière sur quelque 29 millions d'hectares représentant 98 % de la forêt boréale dans l'aire du caribou, pour se donner le temps et aussi la superficie pour trouver des solutions aux défis que pose la conservation du caribou des bois. C'était un engagement essentiel de l'industrie à l'égard des écologistes.

**Mme Linda Duncan:** D'accord. En Alberta?

**M. Aran O'Carroll:** Oui, y compris en Alberta. Cependant, comme nous le savons, il y avait, en Alberta, le problème des effets cumulatifs et, dans la forêt boréale albertaine, l'industrie forestière ne représente qu'une empreinte écologique parmi d'autres. L'initiative qu'elle a prise dans la province a été d'attirer l'attention du secteur pétrolier et gazier. Comme je l'ai dit, nous avons rédigé des ébauches de recommandations au sujet du nord-est de l'Alberta, qui font l'objet de discussion entre l'industrie pétrolière et gazière et nous.

Nous travaillons ailleurs dans la province à élargir ces solutions, mais le problème est très complexe. Chaque mètre carré en Alberta peut être l'objet d'intérêts de jusqu'à 18 entités, comme vous le savez très bien, j'en suis certain.

Sur ce, je cède la parole à M. Lindsay.

• (1655)

**M. David Lindsay:** Encore une fois, je vous remercie beaucoup pour votre question.

Si vous permettez, je vais subdiviser mes remarques en deux parties. La notion de perturbation de la forêt est intéressante. Nous devons être très prudents sur celles que subissent les forêts canadiennes. À partir de cartes Google ou d'images satellitaires, un organisme américain a conclu que ces perturbations étaient importantes dans les forêts canadiennes, en omettant cependant de préciser qu'une grande partie d'entre elles était causée par les incendies de forêt et les insectes.

La forêt boréale subit des perturbations naturelles, qui font partie du cycle écologique. Le caribou a une prédilection pour les forêts de 60 ans, profondes et obscures, qui sont un milieu de croissance des lichens qu'il déterre, l'hiver, avec ses sabots pour s'en nourrir. Ces vastes forêts n'ont qu'une origine, un incendie survenu 62 ou 63 ans plus tôt, qui fait partie de leur cycle naturel.

Des perturbations ont des causes naturelles, d'autres sont causées par l'Homme. Il faut prendre soin de distinguer les perturbations selon leurs causes.

L'année dernière, le Service canadien des forêts a publié son rapport annuel sur les perturbations dans la forêt boréale. Je ne l'ai pas, mais que le comité en prenne connaissance. Les incendies, les insectes, le pétrole et le gaz, les barrages hydroélectriques —, cela fait beaucoup de perturbations. La loi oblige les sociétés forestières canadiennes à remplacer la couverture forestière qu'elle coupe. Toute coupe forestière fait l'objet d'un reboisement. Abstraction faite de la surface des routes pour accéder au territoire et en sortir, la couverture forestière exploitée par les sociétés forestières ne diminue pas.

Encore une fois, je reviens à ma déclaration préliminaire. Je suis très fier de notre bilan de l'aménagement de la forêt boréale et de la gestion de toutes nos pratiques forestières, comme nous sommes légalement tenus de le faire.

La deuxième partie de mes observations concerne le fait que l'Association canadienne des produits forestiers du Canada a étroitement collaboré, sur la Loi sur les espèces en péril...

**Mme Linda Duncan:** Monsieur Lindsay, vous ne répondez pas à ma question. Je n'ai rien demandé au sujet du caribou. Je me demande si je peux poursuivre avec ma deuxième question...

**Le président:** Madame Duncan, votre temps est écoulé. Il faudra vous reprendre à votre prochain tour ou une autre fois.

La parole est maintenant à Mme Perkins, qui sera suivie de MM. Rafferty et Trost.

Allez-y, madame Perkins, vous disposez de cinq minutes.

**Mme Pat Perkins (Whitby—Oshawa, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie tous d'être ici.

Les questions soulevées au sujet du code national du bâtiment m'ont très intéressée. M. Lapointe a sûrement réussi à nous exposer les modifications survenues depuis 1941, la diminution de hauteur des bâtiments et ses éventuelles conséquences. J'entends aussi parler des problèmes de partenariat avec des ingénieurs compétents ou à l'aise dans l'emploi et la conception de produits du bois.

M. Lapointe nous démontre certainement que c'est faisable. D'après vous, monsieur Lindsay, comment voyez-vous cela se frayer progressivement un chemin dans votre industrie? Pour vous ou pour nous tous, est-ce que cela représente quelque chose de notable?

**M. David Lindsay:** En effet, les conséquences sont très nombreuses. Un certain nombre de nos confrères de l'industrie forestière s'intéressent particulièrement à cette possibilité. Le Conseil canadien du bois et son programme Wood Works! est le sujet, à ce que je sache, d'un exposé qu'il fera devant le comité, d'ici quelques semaines. Je n'entrerai pas dans les détails de ses réalisations, mais je vous incite à parler à ses représentants sur leur programme de sensibilisation des architectes et du public.

Je sais que Pierre et FPInnovations ont préparé des guides. Il se fait donc beaucoup de bon travail.

Les provinces et le gouvernement fédéral doivent continuer à parler de l'empreinte carbone moins forte des produits forestiers. Il faut rappeler aux urbanistes et aux constructeurs qu'une construction en bois s'élève très vite dès que la fondation de béton est en place, et nous voulons collaborer avec nos amis de l'industrie du béton. En ville, la construction en bois est beaucoup plus rapide et elle permet de réduire les engorgements de la circulation et les problèmes de construction.

• (1700)

**Mme Pat Perkins:** Nous en sommes conscients. Je viens du monde municipal et je sais que ce sera une tâche très importante pour vous auprès des ingénieurs et des responsables de la construction.

Monsieur Lapointe, vous nous avez apporté ces diapos. Est-ce un immeuble de 13 étages en chantier à Québec?

**M. Pierre Lapointe:** Ce sera annoncé d'ici quelques jours.

**Mme Pat Perkins:** Tout à fait intéressant. Vous nous avez parlé de quelques autres exemples. L'un d'eux, bien sûr, était la patinoire de Richmond. Est-elle terminée? Elle est utilisée...

**M. Pierre Lapointe:** Elle est terminée. Elle a servi aux Jeux olympiques de Vancouver, et on lui a décerné un prix mondial d'architecture écologique.

**Mme Pat Perkins:** Qui anime cette nouvelle tendance? Si c'est vraiment la voie de l'avenir, d'après vous, d'où vient l'impulsion et qui a besoin d'y être sensibilisé?

**M. David Lindsay:** Après ma réponse, peut-être que Pierre pourra prendre la relève.

J'ai rencontré les constructeurs et les lotisseurs ainsi que les associations de constructeurs de maisons de l'Ontario. En fait, ils sont très enthousiasmés par l'utilisation plus grande de la construction en bois. Ils nous ont aidés à exercer des pressions auprès du gouvernement de l'Ontario, pour que le code du bâtiment ontarien autorise la construction jusqu'à six étages.

Ils travaillent à intégrer ces modifications dans le code national du bâtiment, ici, à Ottawa, parce qu'ils y voient des occasions économiques à saisir, notamment dans le secteur des constructions de hauteur moyenne. À Whitby—Oshawa, le long des artères d'Oshawa, beaucoup d'immeubles de hauteur moyenne devront bientôt être rénovés. La démolition des petits centres commerciaux et leur remplacement par des immeubles polyvalents de quatre et de six étages est plus efficace pour la collectivité. La construction est rapide, elle cause le minimum de perturbations et elle constitue une ressource écologique et renouvelable.

Je pense que l'effet du marché se manifesterait quand les gens commenceront à comprendre toutes les qualités et vertus de ce mode de construction.

Pierre a peut-être quelque chose à ajouter.

**Mme Pat Perkins:** Si j'en ai le temps, j'en poserai seulement une de plus. En ce qui concerne les observations faites sur le marché chinois, où on n'utilise pas le bois dans la construction, est-ce qu'on y préfère le béton ou ce genre de matériau? Les Chinois persistent-ils dans cette voie?

**M. David Lindsay:** En fait, nous avons réussi quelques bonnes percées. En Chine, le *hutong* et la construction domiciliaire traditionnels ont eu tendance à employer le béton et le ciment. Cependant, grâce au travail de l'institut d'innovation forestière de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral avec notre ambassade et nos bureaux commerciaux, nous avons littéralement ouvert des écoles et formés des architectes en Chine à l'emploi plus répandu du bois dans la construction des établissements publics, des immeubles à logements multiples et des écoles, en les incitant à employer plus le bois dans les toitures des immeubles en béton. Nous élargissons ce marché grâce à la sensibilisation et à un effort de pénétration auprès des décideurs sur le terrain. Il faut agir sur le terrain.

**Le président:** Merci, madame Perkins.

Nous passons maintenant à M. Rafferty et, s'il reste du temps, à Mme Duncan, puis M. Trost et Mme Crockatt pourront prendre la parole. Il y a probablement de la place pour quelques autres intervenants. Nous aurons probablement du temps pour une question ou deux après cela.

Allez-y, monsieur Rafferty.

**M. John Rafferty:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Pour que tout le comité le sache, je goûte toujours les remarques partisans de M. Leef et je sais que la réciproque est vraie.

Une petite mise au point avant ma question, sur le rôle des partis d'opposition dans le processus et le problème, comme il le laissait peut-être entendre. En fait, 17 400 emplois ont disparu entre 2011 et 2013, depuis que le gouvernement est majoritaire. Une simple mise au point.

Je n'en parlerai plus, parce que j'ai une très importante...

• (1705)

**M. Ryan Leef:** J'aurai plus tard l'occasion de réfuter cela.

**Mme Joan Crockatt:** Je devrai lui céder mon temps.

**Mr. John Rafferty:** J'ai une question très importante pour les trois groupes, peut-être. Je pense que, à un moment donné, nous avons eu une petite discussion à ce sujet, monsieur Lindsay.

Je me demandais... les compagnies et ce dont vous vous occupez. Cela n'a peut-être pas de lien direct avec la question que je vais poser, mais avez-vous eu l'occasion d'intervenir auprès des provinces sur le régime de propriété des terres? J'ai l'impression, et vous pourrez me corriger si je me trompe, que l'une des difficultés qui entravent l'évolution de l'industrie forestière réside dans les problèmes qu'éprouvent les provinces et les territoires — dans le cas des territoires, je n'en suis pas sûr, mais c'est certainement vrai dans le cas des provinces — à l'égard du régime de propriété des terres et qu'elles essaient toujours de résoudre. Je sais qu'il y en a en Ontario et je suppose que c'est vrai aussi partout au Canada.

Y a-t-il moyen de collaborer avec les provinces pour assurer le règlement de ces problèmes, pour que l'industrie forestière puisse aller de l'avant, et plus rapidement?

Monsieur Lindsay, vous pouvez commencer.

**M. David Lindsay:** Monsieur Rafferty et moi-même avons une certaine expérience dans le domaine. J'étais sous-ministre en Ontario lorsqu'on a entrepris la réforme du mode de tenure forestière.

Selon moi, on comprend qu'il faut discuter de l'utilisation des fibres à des fins novatrices, et il y a une volonté de le faire. Toutefois, cela nous ramène au fait que la tenure forestière est une question qui relève des provinces. Chacune d'entre elles doit prendre des décisions selon ce qui est dans l'intérêt des gens qui occupent le territoire, des créateurs d'emplois et des collectivités qu'elle souhaite desservir.

Je sais que le Québec est allé de l'avant avec une certaine réforme. C'est difficile, mais la province réalise des progrès. L'Ontario a pris quelques mesures, notamment au chapitre des ententes et des plans de gestion forestière, dans cette optique de modernisation. On constate que la réforme du régime de tenure forestière s'effectue dans diverses régions du pays, à des rythmes et des degrés différents. Une plus grande participation des collectivités et des Premières Nations est toujours implicite lorsqu'il est question de la réforme du mode de tenure. Il ne suffit pas de remplacer, du jour au lendemain, un ancien système par un nouveau. Les entreprises doivent prendre des décisions fondées sur des investissements de 20 ans. Il ne s'agirait donc pas d'une bonne affaire ni d'une bonne mesure d'intérêt public de changer soudainement un système après y avoir fait un plan d'investissement vicennal. Je pense que nous devons modifier notre système, tout en respectant le fait que les décisions de gestion doivent reposer sur la certitude et la stabilité.

**M. John Rafferty:** Monsieur O'Carroll, aimeriez-vous dire quelque chose?

**M. Aran O'Carroll:** La réforme du régime de tenure est un dossier complexe qui ne date pas d'hier.

Chose certaine, l'EFBC et toute la collaboration qui s'est établie contribuent à la tenue d'une discussion ouverte et transparente sur la façon de gérer les forêts et de mobiliser les collectivités, les Premières Nations, les groupes environnementaux, etc., dans le cadre des discussions sur la gestion de ces terres. L'EFBC y participe pleinement. Même si cette vision de collaboration n'a pas d'incidence directe sur la tenure, elle modifie sans aucun doute le paradigme de la gestion de ces territoires.

**M. John Rafferty:** Monsieur Martel ou monsieur Lapointe, auriez-vous quelque chose à ajouter?

**M. Pierre Lapointe:** Oui.

De concert avec quelques provinces et entreprises, nous avons mis sur pied un programme dans lequel nous envisageons sérieusement la réalisation d'un « inventaire intelligent ». L'un des problèmes auxquels l'industrie et les gouvernements provinciaux doivent faire face est l'imprécision de l'inventaire. Par conséquent, il est difficile de mesurer la valeur réelle des terres. Nous avons donc élaboré un projet, qui mise sur l'utilisation des drones pour arriver à un inventaire plus précis, de sorte que les provinces et l'industrie puissent connaître la valeur réelle du bois qu'elles peuvent extraire. C'est assez nouveau. On a procédé ainsi au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Québec.

**Le président:** Merci, monsieur Rafferty.

Je vais maintenant céder la parole à M. Trost, suivi de Mme Crockatt, puis de Mme Duncan.

Monsieur Trost, allez-y, je vous prie.

**M. Brad Trost:** Merci, monsieur le président.

Lorsque M. Lindsay a répondu à ma dernière question, il a fait allusion à certains de nos avantages. Plus précisément, il a parlé de la technologie canadienne, des normes environnementales et de la productivité de notre main-d'oeuvre. Cela m'amène donc à mes prochaines questions.

Je vais tout d'abord m'adresser aux témoins qui se joignent à nous par vidéoconférence. La technologie constitue un avantage. On en a parlé en réponse à d'autres questions.

Comment notre pays peut-il demeurer en tête de la concurrence mondiale? On a parlé des pays sur lesquels nous avons une longueur d'avance ou non, de l'Autriche, notamment. Comment pouvons-nous maintenir cette avance et continuer d'accélérer les progrès? Les autres pays ne resteront pas les bras croisés. Ils ne laisseront pas le Canada développer le marché chinois sans rien faire. Ils vont vouloir nous le voler. De quelle façon pouvons-nous conserver notre avantage, sur le plan technologique, autant sur les marchés d'exportation que sur les marchés intérieurs? Sans mentionner des technologies précises, quelles sont les principales mesures qui pourraient nous aider à demeurer un chef de file dans le domaine?

● (1710)

**M. Pierre Lapointe:** L'une des mesures importantes, comme je le disais, est la mise sur pied d'un inventaire intelligent, qui nous permettra de savoir ce que nous exploitons et de choisir le bon arbre en fonction de la scierie qui convient et du produit désiré. Il s'agit évidemment de l'aspect logistique du transport.

Sur le plan du transport, on fait beaucoup de recherches. Je vais vous donner un exemple très simple: le gonflage automatique des

pneus. Sur une route de gravier, la pression d'air dans les pneus doit être plus basse, alors que sur une chaussée revêtue, elle doit être plus élevée. On réduit ainsi les coûts de 12 %. En augmentant le nombre d'essieux en hiver, on diminue les coûts de 12 à 18 %.

Ce type de technologies peut paraître simple — c'est-à-dire le gonflage automatique des pneus —, mais cela peut influencer considérablement le coût du bois. Du côté des pâtes et papiers, on veut améliorer le type de papier, de papier-mouchoir et de carton que nous produisons. Nos fibres sont meilleures. Cependant, il faut aussi accorder de l'importance aux sucres et au type de lignine si on veut produire de nouveaux matériaux de construction.

**M. Brad Trost:** En ce qui a trait aux éléments de politique, est-ce qu'il faut mettre tout l'argent dans la recherche ou s'il y a d'autres éléments, des politiques, qui peuvent nous procurer un avantage?

**M. Pierre Lapointe:** En ce qui concerne les politiques, nous sommes très chanceux, particulièrement en Colombie-Britannique et en Alberta, de pouvoir essayer différentes technologies, notamment dans les domaines de la sécurité et de la construction des routes. Nous adoptons des politiques. C'est la même chose du côté de Transports Canada, qui accepte de nouvelles technologies dans le secteur du camionnage. On peut donc compter sur des politiques ouvertes et positives.

Il faut également savoir qu'on apporte des modifications au Code national du bâtiment, qui n'est pas nécessairement une politique, mais qui est important. Les changements, autant à l'échelle fédérale que provinciale, nous permettent de conquérir de nouveaux marchés. Dans le cas des immeubles de quatre à six étages, aux États-Unis, cela représente des milliards de dollars. Il ne s'agit pas de politiques précises, mais ce sont des facteurs qui contribuent à l'ouverture de nouveaux marchés.

**M. Brad Trost:** J'ai une autre question à vous poser concernant notre avantage environnemental.

Je crois que monsieur O'Carroll voudra peut-être dire quelques mots à ce sujet, mais les autres témoins sont également invités à le faire.

Tout d'abord, quel est notre avantage sur le plan de l'environnement, et en quoi il nous procure un avantage concurrentiel? Je pense que c'est une question qui sera un peu plus difficile à comprendre pour bon nombre d'entre nous.

**M. Aran O'Carroll:** L'Entente sur la forêt boréale canadienne et les engagements que l'industrie forestière a pris à cet égard feront de l'industrie canadienne un chef de file mondial sur le plan de l'environnement. Cette initiative bénéficiera d'un large appui et il y a lieu de s'en réjouir.

L'industrie canadienne est aux prises avec les défis que pose un marché concurrentiel, mais en donnant suite aux engagements en matière d'environnement qu'elle a pris, y compris ses engagements à l'égard de la réduction des gaz à effet de serre et de la certification par des tierces parties, etc., et aux engagements en vertu de l'EFBC, elle se garantira une stabilité financière à long terme. Il n'y a pas de doute là-dessus. Elle trouvera un créneau pour des produits verts sur le marché mondial.

C'est notre vision en ce qui concerne l'EFBC.

● (1715)

**Le président:** Merci, monsieur Trost.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Crockatt, suivie de Mme Duncan. Nous allons ensuite remercier nos témoins, après quoi nous examinerons rapidement le budget de cette étude et, espérons-le, l'approuverons.

Madame Crockatt, vous disposez de cinq minutes.

**Mme Joan Crockatt:** Merci.

J'allais poser cette question à M. Hubert, mais je crois qu'il s'est absenté quelques instants, alors je vais m'adresser à M. Lindsay.

Ma question porte sur l'emploi des Autochtones dans ce secteur. Je pense que nous voyons désormais les avantages de notre secteur et de son renouvellement complet, et le public considère que de bonnes perspectives d'emploi pour les Autochtones constituent un grand pas dans la bonne direction.

Pourriez-vous nous dire ce qui fonctionne et pourquoi, selon vous, nous réussissons à attirer des Autochtones dans le secteur forestier — comparativement à d'autres secteurs.

**M. David Lindsay:** Encore une fois, il s'agit d'une excellente question.

Nous venons de parler de la réputation de l'industrie des produits forestiers sur le plan environnemental et de notre certification par des tierces parties grâce à l'application de normes de certification internationales comme FSC, SFI, et ainsi de suite. Il y a un volet où on évalue l'engagement auprès des Autochtones. Il s'agit d'une pratique de longue date dans le secteur des produits forestiers. Notre industrie démontre une conscience sociale, et travailler avec les gens qui occupent le territoire a toujours fait partie de nos pratiques forestières. C'est une exigence de nos processus provinciaux de certification forestière.

Par conséquent, notre engagement auprès des membres des Premières Nations n'est pas nouveau pour l'industrie forestière. Nous travaillons avec eux depuis longtemps, d'où les résultats sur le plan de l'emploi que je vous ai mentionnés tout à l'heure. Il y a en moyenne deux fois plus de membres de Premières Nations qui travaillent dans notre secteur que dans la population en général. Pourquoi? Premièrement, en raison de la proximité, et deuxièmement, parce que nous considérons qu'il s'agit d'une bonne pratique de gestion de travailler avec les gens qui occupent le territoire.

Nous avons pris des mesures précises. Si vous allez sur notre site Web, vous verrez que nous décernons deux prix annuels. Tout d'abord, nous remettons le prix jeunesse à un membre exceptionnel d'une Première Nation qui étudie en foresterie ou qui travaille au sein d'une société forestière. Par conséquent, encourager les jeunes à se lancer dans le secteur forestier est un exemple précis de ce que nous faisons. Nos sociétés en font beaucoup plus sur le terrain, mais à titre d'association nationale, il s'agit de notre rôle.

Nous avons établi une bonne relation de travail avec le conseil des entreprises autochtones, et nous décernons un prix annuel à l'entreprise forestière autochtone de l'année. Il existe donc des possibilités extraordinaires. On retrouve de nombreux sous-traitants dans le secteur forestier, et ce secteur offre de nombreux débouchés aux Premières Nations. Si vous allez sur notre site Web, vous verrez les gagnants des quatre ou cinq dernières années — les entreprises des Premières Nations qui vivent de la terre et qui collaborent avec les sociétés forestières dans le cadre de pratiques forestières, le camionnage, notamment, et beaucoup d'autres secteurs connexes de la chaîne d'approvisionnement.

Par conséquent, nous travaillons avec des gens et des entreprises sur l'ensemble du territoire.

**Mme Joan Crockatt:** Merci.

Je m'adresse maintenant à M. Lapointe, et j'encourage aussi M. Martel à intervenir au besoin.

Je pense que nous devons absolument prendre un moment pour parler des progrès technologiques auxquels nous assistons. Dans votre mémoire, vous décrivez le secteur forestier canadien comme un chef de file mondial dans la bioéconomie, ayant créé la première usine de production de cellulose nanocristalline. Pourriez-vous nous parler de ces usines, de leur emplacement, de ce qu'elles font de si exceptionnel, et des raisons pour lesquelles elles réussissent aussi bien?

**M. Pierre Lapointe:** Dans le cas de l'usine de production de cellulose nanocristalline, qui est une coentreprise de Domtar et de FPInnovations, nous sommes les seuls dans le monde capables de produire une tonne de nanocristaux de cellulose par jour.

Hier, on a annoncé que TDCC allait investir 4 millions de dollars dans ce nouveau produit. Les nanocristaux de cellulose seront utilisés dans l'industrie pétrolière et gazière par une compagnie internationale, Schlumberger. Ils auront une incidence sur la boue de forage et permettront d'accroître considérablement la récupération du pétrole et du gaz. Par conséquent, pour l'industrie pétrolière et gazière, il s'agira d'une étape importante vers de meilleures méthodes de récupération, et évidemment, de meilleures méthodes sur le plan environnemental.

Les nanocristaux de cellulose remplacent les polymères actuellement utilisés dans le secteur du camionnage...

• (1720)

**Mme Joan Crockatt:** Pourriez-vous nous dire où elles sont situées?

**M. Pierre Lapointe:** L'usine de production de cellulose nanocristalline se trouve à Windsor, dans les Cantons de l'Est, à environ 150 kilomètres de Montréal.

**M. Jean-Pierre Martel (vice-président, Partenariats stratégiques, FPInnovations):** Si vous me permettez, vous parlez du rôle de la technologie et de l'innovation dans le domaine de la transformation. La transformation des produits forestiers nécessite qu'on y consacre du temps et de l'énergie et qu'on y fasse des investissements à long terme. Il faut reconnaître que, par le passé, nous cherchions davantage de nouvelles technologies, alors qu'aujourd'hui, nous essayons d'être plus soucieux du marché et de comprendre comment ces nouveaux matériaux et produits seront utilisés et quels sont les marchés qui présentent le plus grand potentiel de croissance pour ces matériaux.

Ensuite, il faut s'assurer de renforcer les bases mêmes de l'industrie existante, parce qu'à bien des égards, la co-occupation est souvent profitable, en raison des économies que cela engendre, des services publics en place, du traitement de l'eau, entre autres.

Il est donc important d'avoir à la fois une base solide, c'est-à-dire des produits traditionnels, et des nouveaux produits. Il faut favoriser la compétitivité des entreprises et les investissements à long terme dans la transformation. On ne change pas un secteur et on ne le transforme pas en cinq ans. C'est un long processus.

**Mme Joan Crockatt:** Puis-je poser une autre question? Est-ce qu'il me reste du temps?

**Le président:** Non, malheureusement, madame Crockatt. Merci beaucoup pour votre réponse et vos questions.

En terminant, je cède la parole à Mme Duncan. Vous disposez de cinq minutes.

**Mme Linda Duncan:** Merci beaucoup.

Je suis très encouragée par tout ce qui se fait dans le domaine de la transformation des produits forestiers à valeur ajoutée, y compris la fabrication de l'équipement en usage.

J'ignore si vous vous tenez au courant des prix en architecture, mais probablement, puisque cela peut vous donner des idées pour le secteur forestier. J'ai pris connaissance du Prix international inaugural Moriyama IRAC. Ce prix a été décerné cette année à un architecte chinois qui a conçu une bibliothèque entièrement faite de bois, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ce qui donne un résultat spectaculaire. De toute évidence, on s'intéresse davantage à la beauté qu'à la fonction, et je vous félicite pour votre travail.

Nous avons auparavant des centres sportifs avec d'énormes poutres en bois, et il semble que nous revenions à cela. J'ai un ami à Montréal qui fait la promotion de ce type de structures.

J'ai également recueilli l'opinion des pompiers. J'ai discuté par hasard avec le chef des pompiers d'Edmonton, qui venait assister à une réunion. Il se disait préoccupé par le fait de ne pas avoir été consulté au sujet des panneaux en bois lamellé-croisé. À ma connaissance, on s'inquiétait non seulement de sa solidité, mais aussi de l'utilisation de substances toxiques dans sa fabrication. Je sais qu'on se soucie depuis longtemps de l'utilisation de produits ignifuges dans les meubles. A-t-on consulté les pompiers dans le cadre de l'élaboration de ces nouveaux codes du bâtiment?

**M. David Lindsay:** Je vais m'en remettre à mes amis de FPInnovations en ce qui concerne la composition des panneaux en bois lamellé-croisé, mais sachez que les pompiers participent activement à l'élaboration du code du bâtiment. Ils peuvent faire des exposés et des présentations tout au long du processus. Il s'agit d'un processus public et ouvert.

Nous avons apporté un certain nombre de changements au processus entourant le code du bâtiment. Je ne fais pas partie du comité, mais d'autres collègues du Conseil canadien du bois y siègent. On a apporté des modifications à la demande des pompiers. Ils ont réclamé l'installation de gicleurs partout, des balcons jusqu'aux revêtements extérieurs. Ils ont également demandé qu'on utilise du ciment dans les cages d'ascenseur. Ils sont donc très présents dans le processus.

Je ne peux pas me prononcer sur les produits chimiques dans les panneaux en bois lamellé-croisé, mais je sais que les pompiers ont pris part au processus, et nous voulons continuer de collaborer avec eux. Le Conseil canadien du bois, qui devrait témoigner bientôt, travaille avec les pompiers pour trouver d'autres moyens d'assurer la sécurité, et pas seulement à l'étape de la construction, là où le niveau de risque est probablement le plus élevé. Avant que les gicleurs ne soient installés ou que les panneaux de gypse ne soient posés, c'est là où il y a le plus de risques. Après la construction, le matériau satisfait aux mêmes normes et a le même calibre que tout autre matériau de construction.

• (1725)

**Le président:** Monsieur Lapointe, vous souhaitiez...

**Mme Linda Duncan:** J'ai d'autres questions pour ces messieurs, alors je pourrais peut-être les poser tout de suite, après quoi ils pourront répondre à toutes mes questions en même temps.

**Le président:** Bien sûr. Allez-y, madame Duncan.

**Mme Linda Duncan:** Ce que vous dites au sujet du développement des produits à valeur ajoutée est très intéressant. Je viens de penser à quelque chose — et il semble que le gouvernement fédéral a investi dans le développement de ces produits à valeur ajoutée. Compte tenu des problèmes dont nous avons entendu parler — le transport, la commercialisation et ainsi de suite —, n'y a-t-il pas un risque que nos scientifiques développent ces produits à valeur ajoutée, et que ces produits soient tout simplement vendus à quelqu'un dans un autre pays?

Si vous voulez répondre à mon autre question également, vous êtes les bienvenus.

**M. Pierre Lapointe:** En ce qui concerne le risque d'incendie, il y a trois semaines, on a mis à l'essai les panneaux en bois lamellé-croisé dans le local mécanique d'une des installations du CNRC à Ottawa. Beaucoup de représentants des associations de pompiers du Canada étaient présents. Je confirme simplement ce que nous voyons et ce que David disait. Les pompiers participent activement au processus. Les tests, effectués en présence des pompiers, ont permis de vérifier la composition toxique et l'inflammabilité des produits.

Quant aux nouveaux produits, y a-t-il un risque qu'ils quittent le Canada? Nous faisons tout notre possible pour ne pas que cela arrive, mais sachez que la concurrence est à l'échelle mondiale. Le marché est international et très compétitif.

**Le président:** Merci.

J'aimerais remercier nos trois groupes de témoins pour leurs excellents exposés et leurs solides réponses à nos questions. Vos témoignages contribueront grandement à faire avancer cette étude. Je tiens à tous vous remercier: Aran O'Carroll, directeur exécutif de l'Entente sur la forêt boréale canadienne, ainsi que Mark Hubert; David Lindsay, président et premier dirigeant de l'Association des produits forestiers du Canada, et Catherine Cobden, vice-présidente exécutive; et par vidéoconférence, Pierre Lapointe, président et chef de la direction de FPInnovations, et Jean-Pierre Martel, vice-président, Partenariats stratégiques.

Chers collègues, je présume que vous avez jeté un coup d'oeil au budget. Vous avez une copie devant vous. Avez-vous des questions à ce sujet?

Est-il convenu que nous approuvons le budget provisoire tel que préparé par le greffier?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Merci à vous tous pour votre contribution à cette excellente séance.

La séance est levée.





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>